



# SAINT-MARTIN



Baie d'Oyster Pond avec vue sur les deux parties de l'île  
(Sint Maarten à gauche et Saint-Martin à droite) - © *CARO Mathias* - IEDOM  
Médaille recto-verso du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'IEDOM

---

**I**NSTITUT D'**E**MISSION  
DES **D**EPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

---

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL  
5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12



# ■ Saint-Martin

---

Rapport annuel  
**2008**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les Collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
Saint-Martin en bref	11
<b>CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES</b>	<b>13</b>
<b>Section 1 – Géographie et climat</b>	<b>14</b>
1. Aperçu géographique	14
2. Climat	14
<b>Section 2 – Repères historiques</b>	<b>15</b>
<b>Section 3 – Cadre institutionnel</b>	<b>16</b>
1. Dans le paysage administratif français	16
1.1 Une évolution statutaire attendue	16
1.2 L'organisation institutionnelle de la nouvelle Collectivité d'Outre-mer	17
1.3 Le droit applicable	18
1.4 Répartition des compétences	18
2. Dans le paysage communautaire	19
3. Evolutions récentes et perspectives	19
3.1 Evolutions récentes	19
3.2 Perspectives	20
<b>CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ECONOMIE SAINT-MARTINOISE</b>	<b>23</b>
<b>Section 1 – La population</b>	<b>24</b>
<b>Section 2 – Les principaux indicateurs économiques</b>	<b>26</b>
1. Le tissu économique	26
2. Les comptes économiques	27
3. L'emploi et le chômage	28
3.1 La population active	28
3.2 L'emploi	28
3.3 Le travail illégal	30
3.4 Le chômage	31
3.5 Les diverses formes d'emploi aidés	32
4. Les revenus et salaires	32

4.1 Les différentes catégories de revenus	32
4.2 Le SMIC	34
<b>Section 3 – Les finances publiques locales</b>	<b>35</b>
1. Situation financière de la Collectivité	35
2. Analyse par fonction	37
3. Perspectives	38
<b>CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITE</b>	<b>39</b>
<b>Section 1 – Le tourisme</b>	<b>40</b>
1. Les activités de croisières et de plaisance	41
1.1 La croisière	41
1.2 La plaisance	41
2. L'activité hôtelière	42
2.1 Le parc hôtelier	42
2.2 Fréquentation hôtelière et situation économique	43
3. Perspectives	43
<b>Section 2 – Les transports</b>	<b>45</b>
1. Les activités portuaires	45
1.1 Trafic de marchandises	45
1.2 Trafic de passagers	46
1.3 Travaux et perspectives	47
2. Les activités aéroportuaires	47
2.1 Aéroport Princess Juliana	48
2.2 Aéroport de Grand'Case	49
<b>Section 3 – Le bâtiment et les travaux publics</b>	<b>51</b>
1. Structure du secteur	51
1.1 Structure d'emploi et de production	51
1.2 L'habitat	51
2. Activité du BTP en 2008	52
<b>Section 4 – L'énergie et l'eau</b>	<b>53</b>
1. Energie	53
2. Eau	54
2.1 Ressources et distribution	54
2.2 Traitement des eaux usées	55
<b>Section 5 – L'éducation</b>	<b>56</b>
1. Etablissements scolaires	56
2. Effectifs	57
2.1 Le corps enseignant	57

2.2 Les élèves du premier et du second degré	57
2.3 L'enseignement supérieur	57
<b>CHAPITRE IV – L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE</b>	<b>59</b>
<b>Section 1 – Structure du système bancaire et financier</b>	<b>61</b>
1. Les évènements majeurs de l'année	61
1.1 Les principaux évènements locaux	62
1.2 Les évènements nationaux ayant un impact local	62
2. Organisation du système bancaire local	65
2.1 Typologie des établissements de crédit	65
2.2 Liste des établissements de crédit	66
2.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	66
2.4 Les effectifs	67
3. La densité du système bancaire	68
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	68
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	69
<b>Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>	<b>71</b>
1. Les taux directeurs	71
2. Les taux créditeurs	72
3. Les taux débiteurs	73
4. Les taux d'usure	76
<b>Section 3 – L'évolution de la situation monétaire</b>	<b>77</b>
1. Les avoirs financiers de la clientèle	77
1.1 Ensemble des actifs financiers	77
1.2 Les dépôts à vue	78
1.3 Les placements liquides ou à court terme	79
1.4 L'épargne à long terme	80
2. Les concours de la clientèle non financière	81
2.1 Vue d'ensemble	82
2.2 Concours consentis aux entreprises	82
2.3 Concours consentis aux ménages	82
3. L'équilibre emplois-ressources	
<b>Section 4 – L'activité de change manuel</b>	<b>83</b>
<b>Perspectives</b>	<b>85</b>
<b>Annexes</b>	<b>86</b>
Statistiques monétaires et financières	87
Chronologie des principaux événements de l'année 2008	89
Liste des publications de l'IEDOM	93





# O C É A N A T L A N T I Q U E



# M E R D E S A N T I L L E S



- |                          |                   |                  |
|--------------------------|-------------------|------------------|
| Agglomération principale | Aéroport          | Route principale |
| Chef-lieu                | Port de commerce  | Route secondaire |
| Villages                 | Port de plaisance | Sommet           |

## Avant-propos

---

La Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin a poursuivi l'installation progressive de ses institutions et la mise en place de ses moyens d'action, concrétisant ainsi son changement de statut, effectif depuis juillet 2007. Dans certains domaines de compétence, la Collectivité ne sera toutefois pleinement opérationnelle qu'en 2009. Dans ce contexte, la capacité financière, encore fragile, de la nouvelle Collectivité demande à être renforcée pour faire face aux problèmes économiques liés à la crise économique mondiale et aux difficultés sociales qui touchent la partie la plus vulnérable de la population saint-martinoise.

Dans une économie dont le moteur principal est le tourisme, l'activité à Saint-Martin a relativement bien résisté en 2008 en dépit de la crise qui a particulièrement affecté la clientèle nord-américaine. Cela tient en particulier au positionnement concurrentiel des produits de la destination, mais la commande publique soutenue a également permis d'amortir ce retournement de conjoncture. L'année 2009 s'annonce cependant difficile.

Pour répondre aux difficultés économiques et aux besoins de la communauté saint-martinoise, l'Institut d'émission améliore et élargit les services qu'il propose. En premier lieu, le dispositif de médiation du crédit est accessible depuis le mois de novembre 2008, à la Guadeloupe comme en France métropolitaine, aux entreprises de Saint-Martin rencontrant des difficultés de financement bancaire liées à la crise financière. En second lieu, une permanence est ouverte depuis février 2009 un jour par mois auprès de la direction des services fiscaux pour les particuliers souhaitant consulter les fichiers des interdits bancaires ou constituer des dossiers de surendettement. L'IEDOM entend ainsi assister au mieux les acteurs économiques les plus fragiles. L'Institut d'émission reste également attentif aux évolutions économiques du territoire.

Le Directeur



L. LE CABELLEC

## Synthèse

---

L'année 2008 aura été marquée par le ralentissement de l'activité économique dans l'ensemble des régions du monde. L'incidence négative de la crise financière sur l'économie réelle s'est traduite par une baisse de la demande interne (consommation et investissement) et a été amplifiée en fin d'année par une contraction sensible du commerce international, générant alors un net recul de la production ainsi que des suppressions importantes d'emplois.

L'économie saint-martinoise est fortement tournée vers le tourisme, principalement en provenance d'Amérique du Nord. Bien que la partie française de l'île ait su développer une offre touristique de qualité, son activité reste fortement dépendante de la fréquentation touristique de la partie néerlandaise. Dès lors, Saint-Martin a subi les effets de la crise économique américaine. Cependant, malgré la tendance à la baisse de la plupart des indicateurs économiques disponibles, l'économie saint-martinoise a fait preuve de résistance au cours de l'année 2008.

En effet, si la fréquentation touristique a globalement fléchi avec une haute saison 2008/2009 médiocre, le trafic aérien aux aéroports Princess Juliana et Grand'Case se situe en hausse et l'activité de plaisance et de croisière dans la partie française a continué d'afficher de bons résultats. En revanche, à partir du quatrième trimestre, les secteurs paratouristiques ont souffert de la baisse du trafic maritime dans la partie néerlandaise, qui concentre plus de 99 % des croisiéristes. Les premiers éléments disponibles montrent que la basse saison 2009 s'avère difficile.

Le secteur de la construction a pour sa part bénéficié d'une commande publique soutenue et d'une certaine confiance des promoteurs immobiliers qui ont continué d'investir. Si un ralentissement est visible au quatrième trimestre, l'activité en 2008 semble avoir été globalement soutenue.

Les actifs financiers de la clientèle des établissements de crédit de Saint-Martin sont restés stables sur un an (241,6 millions d'euros, +1 % au 31 décembre 2008 contre + 5% en moyenne sur les trois dernières années). Malgré l'orientation défavorable du climat des affaires et l'approfondissement de la crise financière, le rythme de croissance de l'activité de crédit s'est accéléré. A fin 2008, l'encours sain s'élève à 197,2 millions d'euros, en augmentation de 28,8 % sur un an (contre + 21,9 % en 2007, et + 18,3 % sur les quatre derniers exercices). Ce maintien provient essentiellement du segment des crédits d'investissement (54,3 millions d'euros, +62 % sur un an) et du financement de l'habitat (100,3 millions d'euros, + 16,7 %). Les crédits d'exploitation et à la consommation, concentrant 19,4 % des encours sains, ont continué de progresser à un rythme élevé (+ 23,5 %).

Sur le plan institutionnel, 2008 constitue une année de transition importante, marquée par la mise en place des différents services institutionnels et par l'appropriation des nouvelles compétences. Dans ce contexte, la Collectivité devrait être pleinement opérationnelle en 2009.

# Saint-Martin en bref

## Les chiffres clés de Saint-Martin

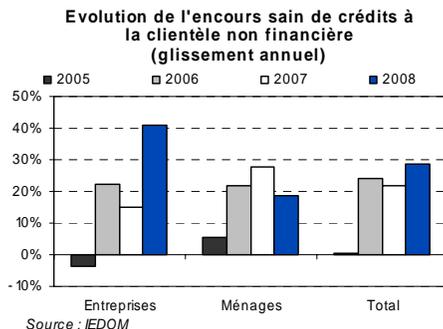
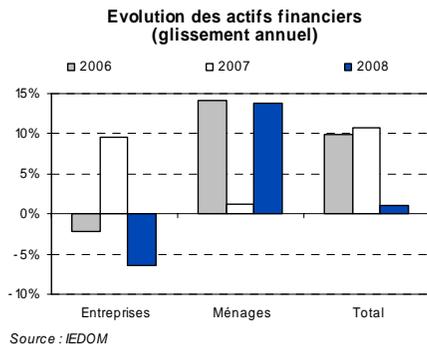
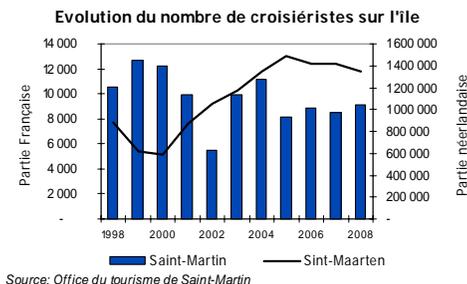
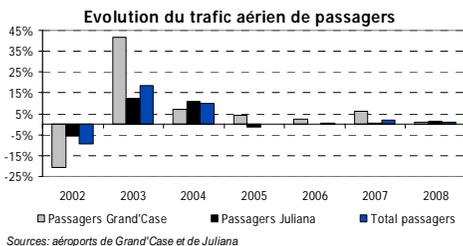
Année 2008

	Saint-Martin*	Métropole
<b>Population</b>		
Population totale	35 263 (2006)	62 106 000
Taux de croissance de la population (%)	2,8 (2006)	5,5
Taux de natalité (‰)	24,4 (2006)	12,9
Nombre moyen d'élèves par enseignant dans le 1er degré	21,2	19,4 (2005)
Nombre moyen d'élèves par enseignant dans le 2nd degré	10,8	12,2 (2005)
<b>Environnement</b>		
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	87 (incl. Sint Maarten)	543 965
Superficie totale (km <sup>2</sup> )	53 (excl. Sint-Maarten)	543 965
<b>Economie</b>		
PIB (millions € constants)	421 (1999)	1 859 600 (2007)
PIB/habitant (€)	14 500 (1999)	29 943 (2007)
Nombre de DEFM1	2 560	2 169 957
Production d'électricité par habitant et par an	4 785**	8 278
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>		
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 939	1 588 (2006)
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 603	1 316 (2006)
Nombre de comptes ordinaires par habitant	0,7	1,1 (2006)
Actifs financiers des agents économiques auprès des ECL*** (millions €)	241,6	1 470 734
Encours sains des agents économiques auprès des ECL*** (millions €)	197,2	1 994 326

\* Partie française uniquement si non spécifié

\*\* calculé sur la base de la population 2006 sous hypothèse de croissance annuelle de 2,8 %/an

\*\*\*ECL: Etablissements de Crédit Locaux







## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## Géographie et climat

---

### 1. Aperçu géographique

---

Située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à une trentaine de kilomètres à l'ouest de l'île de Saint-Barthélemy, l'île de Saint-Martin couvre une superficie d'un peu plus de 90 km<sup>2</sup>. Elle est composée de deux parties, Grande-Terre et Terres-Basses, reliées entre elles par deux étroits cordons littoraux qui contiennent l'étang salé de Simpson Bay.

### 2. Climat

---

L'île de Saint-Martin bénéficie d'un climat tropical, plus sec qu'à la Guadeloupe et qu'à la Martinique comme en témoignent les pénuries ponctuelles d'eau. Cette faible pluviométrie a toujours été un facteur limitant pour l'agriculture sur l'île mais a, au contraire, favorisé l'expansion du tourisme au cours de la période récente.

Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre. C'est durant cette saison que peut se développer une activité cyclonique intense. En 1999 et 2000, Saint-Martin avait souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, tandis qu'octobre 2008 a été marqué par le passage du cyclone Omar.

La moyenne de température annuelle est de 28°C. D'une manière générale, il est très rare que la température soit inférieure à 20°C ou supérieure à 32°C.

## Section 2

# Repères historiques

---

L'île de Saint-Martin aurait été découverte par Christophe Colomb lors de son second voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Occupée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Plusieurs familles anglaises y installèrent des exploitations agricoles et instaurèrent la langue anglaise qui demeure aujourd'hui la langue maternelle des saint-martinois des deux côtés de l'île.

Depuis la signature du traité, l'île est partagée en deux parties : une partie néerlandaise au sud (34 km<sup>2</sup>, chef-lieu Philipsburg) et une partie française au nord (56 km<sup>2</sup>, siège de la sous-préfecture des îles du Nord à Marigot).

La légende veut qu'un Français et un Hollandais furent désignés pour courir autour de l'île dans des directions opposées afin de fixer la frontière à leur point de rencontre. Le Hollandais fut retardé par des marécages et des salines. Le Français put couvrir une plus longue distance. C'est pourquoi la partie de l'île revenant aux Français est plus vaste que celle attribuée aux Hollandais. La frontière entre Saint-Martin et Sint-Maarten est théorique et n'est signalée que par un monument commémorant trois siècles de coexistence pacifique.

Le rattachement administratif de Saint-Martin au département de la Guadeloupe, qui était en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire engagé depuis une dizaine d'années par les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007 d'un nouveau statut de Collectivité d'outre-mer<sup>1</sup>. Le 15 juillet, la nouvelle COM de Saint-Martin a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial. Les 23 membres du Conseil ont alors élu M. Louis-Constant Fleming à la présidence de l'Assemblée territoriale, qui a été remplacé, depuis l'élection du 10 août 2008, par M. Frantz Gumbs.

---

<sup>1</sup> Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Martin.

## Section 3

# Cadre institutionnel

---

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. L'ensemble des Collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la constitution<sup>2</sup>.

Cette partie présente le régime juridique applicable à Saint-Martin, qui dispose, au même titre que Saint-Barthélemy, du statut de Collectivité d'Outre-mer distinct de la Guadeloupe.

## 1. Dans le paysage administratif français

---

### 1.1 UNE EVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

L'île de Saint-Martin était rattachée en qualité de commune au département et à la région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, et ce malgré la distance (203 km) qui les sépare.

Porté depuis une vingtaine d'années par les élus de la commune, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques de l'île. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur autorisa la possibilité pour les Collectivités d'outre-mer de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide :

- le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le conseil municipal ;
- le 7 novembre 2003, ce document a été exposé devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé ;
- et le 07 décembre 2003 une consultation référendaire a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle Collectivité<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>2</sup> Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

<sup>3</sup> En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « *la création d'une Collectivité se substituant à un département et région d'outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces Collectivités* ».

Le projet de créer, dans chacune de leurs îles, **une Collectivité d'outre-mer unique**, régie par l'article 74 de la Constitution **se substituant aux communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au département et à la région de la Guadeloupe**, a alors été approuvé à 76,17 % à Saint-Martin (95,51 % à Saint-Barthélemy).

Saint-Barthélemy et Saint-Martin représentent ainsi les premiers cas de territoires relevant **d'une seule Collectivité territoriale**. Cette réforme constitue une simplification considérable pour les citoyens. Ceux-ci n'auront plus que deux interlocuteurs administratifs : l'Etat et la Collectivité.

Toutefois, à Saint-Martin, le transfert de compétence se réalise de manière plus progressive qu'à Saint-Barthélemy, en raison d'une situation géographique (partage de l'île avec Sint-Maarten) et d'un contexte socio-économique plus complexe.

## 1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE LA NOUVELLE COLLECTIVITE D'OUTRE MER

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette Collectivité<sup>1</sup>, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la Collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Saint-Martin est désormais régie par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du **conseil territorial** (nouvel organe composé de 23 membres élus pour cinq ans<sup>2</sup>), le 15 juillet 2007<sup>3</sup>.

Ce conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un président ainsi qu'un conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au conseil territorial. Le conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du conseil territorial. Il délivre les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et en outre, exerce son droit de préemption en terme de transferts immobiliers (LO 222-5, 222-9, 222-12).

L'organisation institutionnelle de Saint-Martin est très proche du modèle départemental. Cependant, afin d'éviter une concentration excessive des pouvoirs dans une seule Collectivité, un certain nombre de mesures est prévu :

- le président du conseil territorial est responsable devant l'assemblée délibérante, qui peut voter une motion de défiance désignant un autre président ;
- certaines décisions sensibles relevant de l'organe exécutif doivent être prises de façon collégiale par le conseil exécutif et non par le seul président, par exemple en matière d'urbanisme ou d'autorisation de travail des étrangers ;
- un **conseil économique, social et culturel** composé d'acteurs de groupements professionnels, de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles

---

<sup>1</sup> L'Etat conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

<sup>2</sup> élu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du conseil général métropolitain) au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

<sup>3</sup> Les élections des membres du conseil territorial ont eu lieu les 1<sup>er</sup> et 8 juillet 2007.

de la COM, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité d'Outre-Mer à caractère économique, social ou culturel (LO223-1,2,3).

- des **conseils de quartier**, consultés sur les opérations d'aménagement et d'urbanisme.

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire...).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Martin a été modifié, le code 978 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Barthélemy.

### 1.3 LE DROIT APPLICABLE

Le principe d'**identité législative** demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse. L'ensemble des lois et règlements en vigueur sur le territoire de la Guadeloupe au moment de la création de la nouvelle Collectivité reste applicable.

Saint-Martin peut adapter les lois dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie sous réserve de l'approbation étatique.

### 1.4 REPARTITION DES COMPETENCES

Saint-Martin exerce désormais **l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au département et à la région de la Guadeloupe** ainsi que celle que l'Etat lui a transféré. Saint-Martin est ainsi compétente en matière de **fiscalité**<sup>1</sup>, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la Collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services publics et établissements publics de la Collectivité. D'autres compétences seront transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation. De fait, la nouvelle Collectivité pourra adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement.

L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de **droit monétaire, bancaire et financier**. D'où, la désignation d'un préfet délégué représentant l'État et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Sous la proposition du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, le Conseil des Ministres a désigné, le 7 mars 2007, M. Dominique Lacroix au poste de préfet délégué aux îles du Nord auprès du préfet de la Guadeloupe. La nouvelle préfecture, compétente sur les deux Collectivités, est installée à Marigot.

---

<sup>1</sup> Un code fiscal complet propre à Saint-Martin devrait être rédigé pour la fin de l'année 2009.

## 2. Dans le paysage communautaire

---

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires d'outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques<sup>1</sup> (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux Collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le statut de Saint-Martin vis-à-vis du droit communautaire n'est pas encore déterminé, la nouvelle Collectivité ne paraissant encore dans aucun texte européen auquel il pourrait être fait référence pour lui donner existence au niveau communautaire. Le traité de Lisbonne en cours de ratification la cite pour la première fois. La ratification de ce traité apparaît donc d'une importance toute particulière pour l'identification, au niveau européen, de la Collectivité de Saint-Martin comme Région Ultra-Périphérique (R.U.P.) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. Si le maintien du statut de R.U.P. permet de bénéficier des fonds structurels<sup>2</sup>, il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire, qui est un facteur de distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins. Ce constat est d'autant plus prégnant que la partie néerlandaise de l'île n'a pas le statut de R.U.P. et n'est donc pas soumise au droit communautaire. Cependant, compte tenu des fonds nécessaires aux investissements massifs que doit réaliser la nouvelle Collectivité si elle souhaite renforcer son positionnement sur le tourisme de luxe<sup>3</sup> (par opposition au tourisme de masse de la partie néerlandaise), Saint-Martin pourrait se satisfaire du statut de R.U.P.. Cette question est en débat au sein de la collectivité.

## 3. Evolutions récentes et perspectives

---

### 3.1 EVOLUTIONS RECENTES

L'année 2008 a vu la prise en main progressive des nouvelles compétences de Saint-Martin. Toutes les institutions sont désormais en place et l'ensemble des transferts de compétence ont été réalisés. Pour autant, certains services de la Collectivité ne deviendront véritablement opérationnels qu'en 2009. Chaque service de la Collectivité regroupe l'ensemble des compétences communale, départementale et régionale pour son domaine, ce qui devrait rendre, à terme, la Collectivité plus efficace.

Au niveau **fiscal**, la convention de moyens a été signée en mars 2008, même si durant cette année, les impôts ont continué d'être gérés par l'Etat. 2009 marquera donc le véritable détachement de l'Etat en matière fiscale avec la mise en place d'un système géré localement. Tandis que la COM gère l'impôt sur le revenu depuis 2008, l'impôt sur les sociétés, qui doit

---

<sup>1</sup> Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

<sup>2</sup> Dans le cadre des programmes opérationnels européens 2007-2013 attribués à l'ancienne RUP Guadeloupe, qui comprenait les communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, la Collectivité gère elle-même sa part de financement européen. Le 17 juin, le Préfet délégué pour les Iles du Nord Dominique Lacroix et le préfet de Guadeloupe Emmanuel Berthier ont annoncé le montant de l'enveloppe prévue par les programmes opérationnels 2007-2013 destinée à Saint-Martin. La collectivité bénéficiera de 23 millions € de fonds FEDER, 13 millions € de fonds FSE et 26 millions € au titre d'INTERREG.

<sup>3</sup> Cette stratégie constitue un axe de développement envisagé par la Collectivité.

concerner environ 1 200 entreprises, devrait entrer dans les compétences des services fiscaux saint-martinois en 2009. Le 4 juin 2009, le Conseil Territorial a adopté la partie du nouveau code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'Etat transférés à la Collectivité. Parallèlement, la Commission européenne a consacré l'autonomie fiscale de la Collectivité de Saint-Martin.

Sur le plan **économique**, le Conseil Territorial et le Conseil économique social et culturel ont convenu de former une **Chambre interprofessionnelle** reprenant les compétences de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Des retards ayant été pris dans la création de cette chambre, l'antenne de la CCI de Guadeloupe reste provisoirement active. Les élections professionnelles, qui devraient permettre le véritable avènement de la chambre interprofessionnelle, sont prévues le 10 juillet 2009.

En outre, la mise en place de la COM a vu la création de plusieurs établissements publics, dont l'office du tourisme, le port, l'aéroport et l'établissement d'eau et d'assainissement de Saint-Martin (EEASM), laissant ainsi à ces établissements une plus grande autonomie tout en permettant de rééquilibrer les comptes de la COM.

Sur le volet **social**, les actions d'éducation et de formation sont devenues des priorités pour la nouvelle Collectivité. Le transfert des compétences sociales de la Guadeloupe vers Saint-Martin devrait permettre d'adopter des politiques en adéquation avec les besoins sociaux de l'île. Ainsi, alors que seule la maison de retraite et les écoles primaires étaient gérées par la commune avant l'évolution statutaire, l'ensemble des établissements à caractère socio-éducatif se trouvent désormais sous la responsabilité de la Collectivité, ce qui a notamment permis de demander la mise en place de l'enseignement bilingue pour les écoles maternelles et primaires<sup>1</sup>. En outre, le RMI et le RSA sont désormais à la charge de la Collectivité.

Une coopération en matière sociale a été mise en œuvre entre la Collectivité de Saint-Martin et le Land Council de Sint-Maarten, notamment en matière de santé des enfants.

Enfin, concernant l'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle, la Collectivité a organisé ses premiers programmes de formations en 2008, la dernière dotation de la Région ayant été perçue en 2007. Un directeur général a été recruté au sein de la Collectivité en février 2009 dans l'objectif de la création d'un service de formation professionnelle, l'île faisant face à un grave problème d'inadéquation entre les formations et les besoins existants sur le marché du travail. Dans le même temps, l'antenne locale de Pôle Emploi met progressivement en place des filières de formation.

## 3.2 PERSPECTIVES

Au **niveau local**, la Collectivité prévoit l'élaboration d'un schéma de la formation professionnelle et d'un schéma de l'enfance. Le manque de structures de prise en charge, de services de prévention et de structures d'accueil des mineurs a en outre conduit la Collectivité à la rédaction d'un schéma social devant être finalisé courant 2009. Une structure mutualisée Education Nationale – Pôle Emploi – Collectivité d'aide à l'orientation professionnelle pourrait voir le jour.

---

<sup>1</sup> La langue maternelle des habitants de l'île, en partie française comme en partie néerlandaise, est l'anglais saint-martinois.

Un plan de développement urbain devrait être défini en 2009. Celui-ci doit s'accompagner d'un renforcement de la coopération avec Sint-Maarten en matière de route et d'aménagement du territoire.

Au **niveau national**, la création d'un siège de député, faisant suite à celle d'un sénateur (Louis-Constant Fleming, depuis le 21/09/08) est programmée à partir des élections qui auront lieu en 2012.

Enfin, au **niveau communautaire**, Saint-Martin devrait être définitivement reconnue RUP européenne dès la ratification du traité de Lisbonne.





## CHAPITRE II

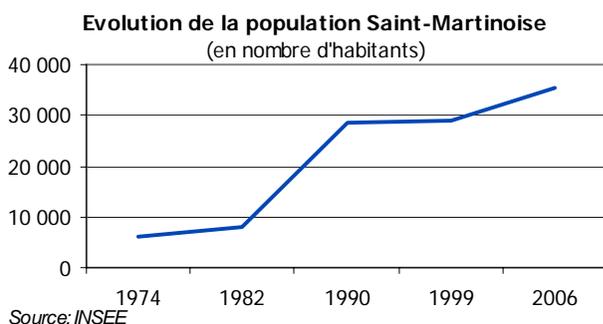
# Panorama de l'économie Saint-Martinoise

# Section 1

## La population

Le dernier recensement complet de l'INSEE dans les Iles du Nord a été réalisé en 1999. La nouvelle méthode de recensement de l'INSEE, mise en œuvre en 2004, permet toutefois de suivre chaque année l'évolution des populations communales.

En 2006, la population Saint-Martinoise comptait 35 263 habitants, en hausse de 21,1 % par rapport à 1999, soit une augmentation annuelle de 2,8 % sur la période, très inférieur au rythme élevé des années 1980 (+17,1 %) caractérisées par un solde migratoire nettement positif. Entre 1982 et 2006, le nombre d'habitants a presque quintuplé, en passant de 6 191 à 35 263 habitants.



La partie néerlandaise de l'île a connu une évolution démographique parallèle, marquée par une croissance liée à l'immigration dans les années 1990, suivie d'une stabilisation entre 1995 et 2000 (à 0,3 % selon le CBS). Entre 2000 et 2007, la population de Sint-Maarten aurait retrouvé un niveau de croissance plus soutenu (+3,5 % en moyenne) pour s'établir à 38 959 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### Recensement de la population saint-martinoise par nationalité en 1999

Ensemble	Français	Haitiens	Dominicains	Saint-Luciens	Autres Américains	Européens (UE)	Autres
29 112	18 629	4 508	1 432	159	2 220	1 658	506

Source: INSEE Recensement 1999

La répartition par nationalité, avec 36 % de la population saint-martinoise d'origine étrangère (43,0 % originaires d'Haïti et 13,7 % de République Dominicaine) confirme l'importance du phénomène migratoire sur l'évolution de la population saint-martinoise. Au cours des années 1990, le durcissement des lois sur l'immigration a considérablement réduit la pression migratoire sur la partie française.

### Population de Saint-Martin et de Sint-Maarten

	Saint-Martin			Sint-Maarten		2007	
	1990	1999	Répartition	2000	Répartition	Population	Répartition
de 0 à 19 ans	9 230	10 459	35,9%	9 796	32,0%	12 044	30,9%
de 20 à 39 ans	13 712	10 401	35,7%	11 237	36,7%	12 743	32,7%
de 40 à 59 ans	4 402	6 571	22,6%	8 133	26,6%	11 922	30,6%
de 60 à 74 ans	837	1 191	4,1%	1 041	3,4%	1 886	4,8%
75 ans et plus	324	490	1,7%	392	1,3%	364	0,9%
<b>Total</b>	<b>28 505</b>	<b>29 112</b>	<b>100%</b>	<b>30 599</b>	<b>100%</b>	<b>38 959</b>	<b>100%</b>

Sources: INSEE, CBS (Central Bureau of Statistics): Saint-Martin: recensement 1999 / Sint-Maarten: estimations au 1er janvier 2007

En 1999, l'INSEE recensait 10 459 habitants âgés de 0 à 19 ans (soit 35,9 % de la population) et 1 681 personnes âgées de plus de 60 ans (soit 5,8 % de la population totale). Avec 94,2 % de la population âgée de moins de 60 ans, Saint-Martin se présente comme une Collectivité jeune malgré l'augmentation du nombre de seniors enregistrée (+44,8 %) entre 1990 et 1999.

<b>Principaux indicateurs démographiques</b>	<b>1990 (1)</b>	<b>1999 (2)</b>	<b>2006</b>	<b>Var 06/99</b>
Nombre de naissances (a)	408	719	872	21,4%
Nombre de décès (b)	69	91	108	18,1%
Accroissement naturel (c=a-b)	339	627	764	21,8%
Solde migratoire (d)	-270	-536	nd	nd
<b>Variation totale de la population (c+d)</b>	<b>2 556</b>	<b>62</b>	<b>879 (3)</b>	<b>9,9%</b>

(1) Correspond à la moyenne annuelle 1982-1990

(2) Correspond à la moyenne annuelle 1990-1999

(3) Correspond à la moyenne annuelle 1999-2006

Source: INSEE

En 2006, 872 naissances et 108 décès ont été enregistrés à Saint-Martin. Entre 1974 et 2006, le taux de natalité a chuté de manière drastique, en passant de 46,1 ‰ à 24,4 ‰, ce qui reste relativement élevé. A titre de comparaison, en 2007, le taux de natalité de la Guadeloupe s'élevait à 15 ‰ (et à 12,9 ‰ en métropole pour l'année 2008). Le taux de mortalité s'élevait à 3 ‰ pour un taux d'accroissement naturel de 21,4 ‰.

<b>Variation de la population</b>	<b>1974</b>	<b>1982</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>	<b>2006</b>
Taux de natalité (‰)	46,1	36,0	27,2	25,0	24,4
Taux de mortalité (‰)	10,1	8,5	4,6	3,2	3,0
Taux de variation annuel (%)	2,9	3,7	17,1	0,2	2,8
- dû au solde migratoire	-0,7	0,9	14,8	-2,0	nd

Source: INSEE

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

### 1. Le tissu économique

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin s'est fortement tertiaisée et est aujourd'hui résolument tournée vers le tourisme. L'agriculture, l'élevage et la pêche ne constituent plus que des activités marginales et ont un impact négligeable sur l'économie de l'île. L'industrie est très limitée.

Selon les statistiques de l'INSEE, sur les 4 134 entreprises recensées en 2006 sur l'île de Saint-Martin, 24,6 % exerçaient une activité de commerce, 23,6 % d'hôtellerie-restauration et 23,1 % de services aux entreprises.

La grande majorité des sociétés (78,9 %) n'emploie aucun salarié. Dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de l'immobilier, des services aux entreprises et du BTP, cette proportion dépasse 81 %. Les entreprises du secteur du commerce ont, quant à elles, la part des effectifs salariés la plus importante, avec 31,3 %.

#### Répartition des entreprises implantées à Saint-Martin par secteur et taille d'effectifs

Effectifs salariés	0		1 à 5		6 et plus		Total	
	nombre	part	nombre	part	nombre	part	nombre	part
Industrie	213	6,5%	42	6,4%	20	9,2%	<b>275</b>	<b>6,7%</b>
Construction	387	11,9%	65	10,0%	23	10,6%	<b>475</b>	<b>11,5%</b>
Commerce	697	21,4%	244	37,4%	74	33,9%	<b>1 015</b>	<b>24,6%</b>
commerce de gros	139	4,3%	57	8,7%	21	9,6%	<b>217</b>	<b>5,2%</b>
commerce de détail	496	15,2%	175	26,8%	45	20,6%	<b>716</b>	<b>17,3%</b>
Hôtellerie-restauration	820	25,1%	96	14,7%	60	27,5%	<b>976</b>	<b>23,6%</b>
Services	788	24,1%	137	21,0%	31	14,2%	<b>956</b>	<b>23,1%</b>
Activités immobilières	134	4,1%	25	3,8%	3	1,4%	<b>162</b>	<b>3,9%</b>
Autres	224	6,9%	44	6,7%	7	3,2%	<b>275</b>	<b>6,7%</b>
<b>Total</b>	<b>3 263</b>	<b>100%</b>	<b>653</b>	<b>100%</b>	<b>218</b>	<b>100%</b>	<b>4 134</b>	<b>100%</b>
Part	78,9%		15,8%		5,3%			

Source : INSEE - Fichier sirene - Avril 2006

## 2. Les comptes économiques

---

Le système d'informations statistiques ne permet pas d'élaborer des comptes économiques pour les îles du Nord. Le niveau de richesse réelle par habitant (qui conditionne éventuellement l'accès à certains programmes européens) demeure donc inconnu. Une estimation du produit intérieur brut des îles du Nord a cependant été réalisée en octobre 2005 dans le cadre du partenariat CEROM, fruit d'une collaboration entre l'AFD, l'IEDOM et l'INSEE qui vise à mettre à la disposition du public une estimation des principaux agrégats économiques.

Le calcul de la valeur ajoutée des îles du Nord a été réalisé à partir de 2 méthodologies distinctes :

- l'approche par la productivité apparente du travail :
  - à partir du référent Guadeloupe,
  - à partir du référent Sint-Maarten ;
- l'approche par les importations.

L'**approche par la productivité apparente du travail** est fondée sur les données sur l'emploi et la population du dernier recensement effectué par l'INSEE dans les îles du Nord en 1999. Faute d'évaluation de la productivité à Saint-Martin, elle a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe, et dans un second temps de la partie néerlandaise de l'île, Sint-Maarten, sous hypothèse que la productivité apparente en partie française est appréciée de manière identique à celle de la partie néerlandaise, à l'exception des activités immobilières et des services non marchands.

L'**approche par les importations** s'inspire de la publication de l'INSEE « Panorama de l'espace Caraïbe » (2004) dans laquelle sont donnés les PIB et les importations de chaque île à l'exception des îles du Nord.

Si les importations de l'île de Saint-Martin sont inconnues, celles des Antilles néerlandaises dans leur ensemble font l'objet de statistiques, et en particulier celles de Sint-Maarten. Le niveau des importations par habitant en partie française est considéré égal à celui prévalant dans la partie néerlandaise, mais diminué des dépenses touristiques directes effectuées dans la zone néerlandaise.

Le PIB de l'île de Saint-Martin de l'année 1999 a finalement été évalué à 421 M €, soit près de 14 500 € par habitant. Le PIB par habitant serait inférieur de 39 % à la moyenne métropolitaine et de 21 % au PIB par habitant en partie néerlandaise (16 500 € environ) et sensiblement égal à celui de la Guadeloupe.

## 3. L'emploi et le chômage

### 3.1 LA POPULATION ACTIVE

Les dernières données disponibles proviennent du dernier recensement complet réalisé par l'INSEE en 1999. A cette date, la partie française de Saint-Martin comptait une population active de 14 476 personnes, en recul de 8,2 % par rapport au recensement de 1990. Sur ce total, près de 3 actifs sur 4 étaient occupés dont 44,3 % étaient des femmes, en progression de 5,9 points entre les deux recensements. La population active représentait alors 49,7 % de la population totale de l'île contre 45,3 % pour l'ensemble de la Guadeloupe. A titre de comparaison, à Sint-Maarten, la population active représentait 58,9 % de la population totale, soit 19 633 personnes<sup>1</sup>.

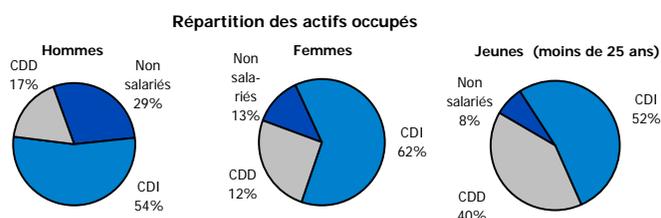
Répartition de la population active à Saint-Martin

	Saint-Martin 1990		1999		Var 1999/1990	Sint-Maarten 2003	
	Nombre	Part	Nombre	Part		Nombre	Part
<b>Actifs occupés</b>	<b>11 981</b>	<b>76,0%</b>	<b>10 644</b>	<b>73,5%</b>	<b>-11,2%</b>	<b>16 200</b>	<b>82,5%</b>
dont Femmes	4 596	38,4%	4 712	44,3%	2,5%	7 419	37,8%
<b>Chômeurs au sens du BIT</b>	<b>3 789</b>	<b>24,0%</b>	<b>3 832</b>	<b>26,5%</b>	<b>1,1%</b>	<b>3 433</b>	<b>17,5%</b>
dont Femmes	1 959	51,7%	2 208	57,6%	12,7%	1 888	55,0%
<b>Total de la population active</b>	<b>15 770</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 476</b>	<b>100,0%</b>	<b>-8,2%</b>	<b>19 633</b>	<b>100,0%</b>

Source : INSEE - Recensement de la population 1999, CBS Labour Force Service Estimation 2003

### 3.2 L'EMPLOI

En 1999, parmi les actifs occupés de la partie française, 29 % des hommes avaient le statut de non-salarié (chefs d'entreprises, artisans, commerçants ou professions libérales) contre 13 % chez les femmes et 8 % chez les jeunes de moins de 25 ans. La part du travail à temps partiel était plus importante chez les jeunes et les femmes que chez les hommes (respectivement 20,6 % et 19,2 % contre 13,4 %). Enfin, si en moyenne 15 % des salariés étaient employés dans le cadre d'un CDD, 40 % des jeunes de moins de 25 ans étaient concernés par ce type de contrat.



Source : INSEE - Recensement de la population 1999

En 1999, 84,1 % de la population active occupée travaillaient dans le secteur tertiaire. Les employés du secteur secondaire représentaient 15,2 % des actifs occupés ; 62,3 % d'entre eux exerçant une activité dans le secteur du BTP dont plus de la moitié en tant que salariés. Dans l'industrie, la part des salariés atteignait 66,5 %. Le secteur primaire, très peu développé à Saint-Martin en raison notamment d'une très faible pluviométrie, ne représentait que 0,7 %

<sup>1</sup> Estimations du Central Bureau of Statistics (CBS)

des emplois. Les entreprises du secteur étant essentiellement de petits exploitants, 17,9 % des emplois étaient salariés.

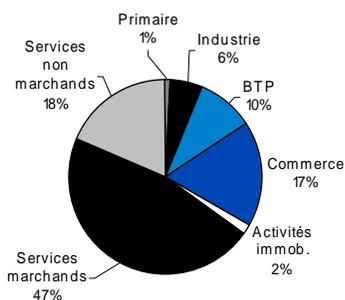
#### Emploi par secteur d'activité St martin

	Salariés		Non Salariés		Total	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
<b>Primaire</b>	<b>14</b>	<b>0,2%</b>	<b>64</b>	<b>3,0%</b>	<b>78</b>	<b>0,7%</b>
Agriculture, sylviculture, pêche	14	0,2%	64	3,0%	78	0,7%
<b>Secondaire</b>	<b>988</b>	<b>11,6%</b>	<b>629</b>	<b>29,8%</b>	<b>1 617</b>	<b>15,2%</b>
Industries agricoles et alimentaires	72	0,8%	20	0,9%	92	0,9%
Industrie des biens de consommation	82	1,0%	76	3,6%	158	1,5%
Industrie des biens d'équipement	94	1,1%	33	1,6%	127	1,2%
Industrie des biens intermédiaires	76	0,9%	34	1,6%	110	1,0%
Energie	120	1,4%	3	0,1%	123	1,2%
Construction	544	6,4%	463	22,0%	1 007	9,5%
<b>Tertiaire</b>	<b>7 534</b>	<b>88,3%</b>	<b>1 415</b>	<b>67,1%</b>	<b>8 949</b>	<b>84,1%</b>
Commerce	1 342	15,7%	523	24,8%	1 865	17,5%
Transports	388	4,5%	147	7,0%	535	5,0%
Activités financières	167	2,0%	11	0,5%	178	1,7%
Activités immobilières	112	1,3%	46	2,2%	158	1,5%
Services aux entreprises	691	8,1%	229	10,9%	920	8,6%
Services aux particuliers	2 944	34,5%	382	18,1%	3 326	31,2%
Education, santé, action sociale	1 140	13,4%	74	3,5%	1 214	11,4%
Administration	750	8,8%	3	0,1%	753	7,1%
<b>Total</b>	<b>8 536</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 108</b>	<b>100,0%</b>	<b>10 644</b>	<b>100,0%</b>

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

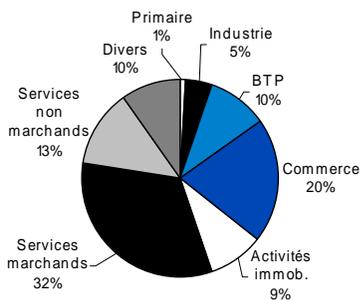
D'après le dernier recensement effectué à Sint-Maarten en 2001, la structure de la population active de la partie néerlandaise se distingue de celle de la partie française notamment pour le secteur tertiaire. En effet, les emplois dans le secteur des services marchands, y compris les activités immobilières et le commerce, étaient plus nombreux à Saint-Martin (65,6 % contre 62,0 % en partie néerlandaise). Dans le détail, il apparaît que la part des actifs occupés travaillant dans le commerce à Sint-Maarten était supérieure de 2,6 points à celle de Saint-Martin, du fait de la fréquentation dont bénéficie la zone franche de Philipsburg, située à proximité du port de Pointe Blanche où débarque chaque année plus d'un million de croisiéristes. A titre indicatif, 15,7 % des emplois de Sint-Maarten étaient pourvus dans l'hôtellerie et la restauration, 9,2 % des emplois dans le secteur immobilier (1,5 % à Saint-Martin) en raison de l'activité importante générée par le système de propriété en « temps partagé » particulièrement développé à Sint-Maarten. Enfin, les emplois dans le secteur des services non marchands étaient plus nombreux à Saint-Martin en raison du poids du secteur public du côté français.

Emploi par secteur marchand à Saint-Martin



Source : INSEE - Recensement de la population 1999

Emploi par secteur marchand à Sint-Maarten



Source : CBS Labour Force recensement 2001

### 3.3 LE TRAVAIL ILLÉGAL

Selon la DTEFP, le marché de l'emploi à Saint-Martin se caractérise par le poids important du travail illégal. S'il n'existe pas de statistiques officielles sur ces activités, il apparaît qu'une fraction très importante de l'activité économique saint-martinoise pourrait être réalisée de manière informelle, en raison de l'existence d'un certain nombre de pratiques telles que :

- la dissimulation d'activité ;
- la dissimulation de salariés ;
- la fausse sous-traitance<sup>1</sup> ;
- la dissimulation d'heures supplémentaires.

Par ailleurs, il existe à Saint-Martin une tradition ancrée de versement d'un salaire déclaré égal au SMIC auquel s'ajoute une somme versée en cash.

Dès lors, le Comité Opérationnel de Lutte contre le Travail Illégal (COLTI) a mené, en 2008, plusieurs actions dans les secteurs du BTP et du gardiennage, fortement touchés par le travail illégal.

### 3.4 LE CHOMAGE

#### 3.4.1 Structure comparée du chômage à Saint-Martin et à Sint-Maarten

Le taux de chômage au sens du BIT<sup>2</sup>, calculé par l'INSEE à l'occasion du dernier recensement en 1999, s'établissait à 26,5 % à Saint-Martin. Le CBS estimait ce dernier à 10,6 % en mars 2007 pour la partie néerlandaise (13,4 % en juin 2000).

Aucune comparaison valide du chômage ne peut être faite compte tenu de l'écart temporel (8 ans) entre les recensements respectifs des deux parties de l'île. On observe toutefois que les politiques d'emplois mises en oeuvre à Saint-Martin et à Sint-Maarten (salaire minimum<sup>3</sup>, indemnisation du chômage) peuvent induire des comportements différents selon les agents.

#### 3.4.2 Evolution de l'emploi en 2008

Selon les données de la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP), le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (DEFM1) s'établissait à la fin de l'année 2008 à 2 560 personnes contre 2 367 à fin 2007, soit une hausse de 8,2 %. Cette progression du nombre de demandeurs d'emploi intervient après une année 2007 favorable au marché de l'emploi, marquée par la baisse du nombre de DEFM1 de 9,6 %. En 2008, les parts de demandeurs d'emploi chez les moins de 25 ans et ceux de longue durée sont en recul par rapport à l'année précédente.

---

<sup>1</sup> La fausse sous-traitance se définit comme des prêts de main-d'oeuvre effectués sous couvert de prétendus contrats de sous-traitance ne présentant pas les caractères d'un contrat d'entreprise.

<sup>2</sup> Le taux de chômage au sens du BIT est le rapport entre le nombre de chômeurs BIT à la population totale. Un chômeur au sens du BIT doit répondre aux conditions suivantes : être en âge de travailler et sans emploi être disponible et rechercher activement un emploi.

<sup>3</sup> « Le salaire minimum en vigueur dans la partie néerlandaise s'élève seulement à 600 € par mois, alors qu'il dépasse les 880 € dans la partie française. » Source : Rapport d'information du Sénat au nom de la Commission des lois, à la suite d'une mission effectuée en décembre 2004 par MM. JJ. Hysted, C. Cointat et S. Sutour, sénateurs.

### Situation du marché de l'emploi à Saint-Martin au 31 décembre

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07
<b>Demandeurs d'emploi en fin de mois</b>	<b>2 583</b>	<b>2 551</b>	<b>2 617</b>	<b>2 367</b>	<b>2 560</b>	<b>8,2%</b>
Hommes	1 074	1 010	1 005	869	964	10,9%
Femmes	1 509	1 541	1 612	1 498	1 596	6,5%
% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	12,1%	12,2%	12,0%	13,8%	12,9%	-6,4%
% de demandeurs d'emploi de longue durée	29,1%	30,1%	30,4%	32,7%	29,2%	-10,5%

Source : DTEFP

### Répartition des demandeurs d'emploi à Saint-Martin par âge et par sexe

	2007	2008	var 08/07	Part en 2008
moins de 25 ans	326	330	1,2%	12,9%
25 - 49 ans	1 688	1 794	6,3%	70,1%
plus de 50 ans	353	436	23,5%	17,0%
Hommes	869	964	10,9%	37,7%
Femmes	1 498	1 596	6,5%	62,3%
depuis 1 an et +	773	748	-3,2%	29,2%
depuis 2 ans et +	344	359	4,4%	14,0%

Source: DTEFP

Fin 2008, les femmes constituaient 62,3 % des demandeurs d'emploi à Saint-Martin. Le nombre de demandeuses d'emploi augmente de 6,5 % par rapport à fin 2007. En outre, 29,2 % des DEF1 sont à la recherche d'un emploi depuis un an ou moins.

Les chiffres fournis par la DTEFP témoignent du besoin de personnel qualifié dans l'économie saint-martinoise. Le nombre de demandeurs d'emploi de niveau bac+2 et de niveau bac+3 et 4 baissent respectivement de 8,7 % et de 8,6 %, tandis que les demandeurs d'emploi de niveau éducatif inférieur a progressé de 10,7 %. Ces derniers sont au nombre de 2 283 à fin décembre 2008 et représentent par conséquent 88,4 % des DEF1.

A Sint-Maarten, où les derniers chiffres disponibles datent de 2007, le nombre de demandeurs d'emploi baisse significativement (-11,5 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2007), tandis que celui des femmes a fléchi plus modérément (-3 % sur la période sous revue). Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a également reculé, en moyenne de 3,8 % par an depuis 2005.

### Situation du marché de l'emploi à Sint Maarten à fin mars

	2001	2003	2005	2007	Moyenne annuelle 07/05
<b>Demandeurs d'emploi en fin de mois</b>	<b>2 271</b>	<b>3 433</b>	<b>2 798</b>	<b>2 445</b>	<b>-6,5%</b>
Hommes	973	1 545	1 194	935	-11,5%
Femmes	1 298	1 888	1 604	1 510	-3,0%
% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	21,8%	18,6%	21,9%	23,2%	+ 0,65 pt

Source : CBS

## 3.5 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDÉS

Depuis l'évolution statutaire, la Collectivité de Saint-Martin a mis en place un certain nombre de contrats aidés. Le développement de ce type de contrats est toutefois ralenti par l'existence du travail informel.

Principales politiques pour l'emploi, l'insertion et la création d'activité	Nombre de bénéficiaires		
	2007	2008*	var 08/07
<b>Secteur marchand</b>			
<b>Contrats d'accès à l'emploi (CAE DOM)</b>	46	25	-45,7%
<b>Contrats d'Insertion-Revenu Minimum d'Activités</b>	3	0	-100,0%
<b>Contrats en alternance</b>			
Contrats d'apprentissage dans le secteur non public	0	10	-
Nombre total de contrats de professionnalisation	4	18	350,0%
<b>Aide à la création d'entreprise</b>			
Projet Initiative Jeune (PIJ) (créateurs d'entreprises)	4	11	175,0%
Nombre de bénéficiaire de l'exonération de cotisation (EDEN)	0	2	-
Nombre de bénéficiaire de l'exonération de cotisation (ACCRES)	5	0	-100,0%
<b>Autres</b>			
Projet Initiative Jeune (PIJ) (aide à la mobilité)	0	9	-
Allocation de Retour à l'Activité (ARA)	0	1	-
Contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)	21	8	-61,9%
Nombre de salariés d'organismes agréés de services à la personne (OASP)	12	11	-8,3%
<b>Secteur non marchand</b>			
<b>Contrats d'avenir (CAV) (y.c. renouvellements)</b>	10	7	-30,0%
<b>Contrats d'accès à l'emploi (CAE DOM) (y.c. renouvellements)</b>	176	47	-73,3%

\* 11 premiers mois uniquement

Source: DTEFP/ANPE/CNASEA/CGSS

## 4. Les revenus et salaires

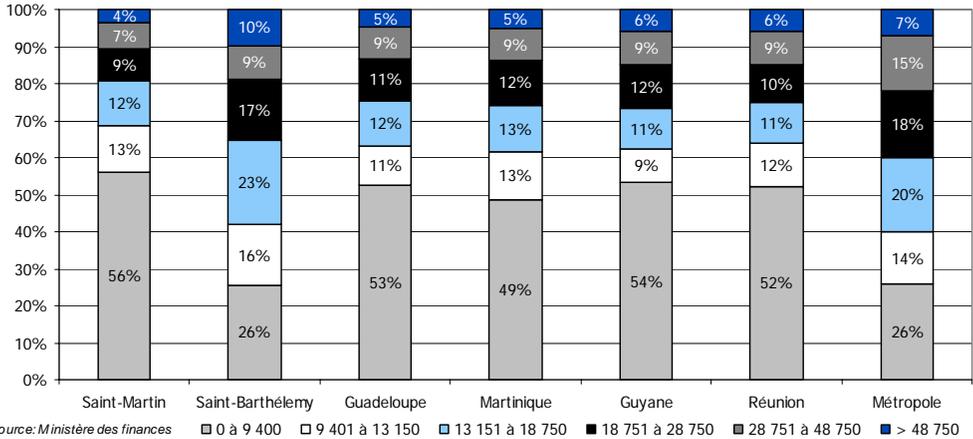
### 4.1 LES DIFFERENTES CATEGORIES DE REVENUS

#### 4.1.1 La répartition des foyers fiscaux par tranche

A Saint-Martin, la répartition par tranche de revenus des foyers est significativement différente de celle relevée en métropole et dans l'île voisine de Saint-Barthélemy. En revanche, elle se rapproche de celle des départements d'outre-mer. La tranche la plus basse des revenus (inférieurs à 9 400 €) représente en effet 56 % des foyers fiscaux, ce qui constitue un record par rapport à la métropole comme par rapport aux autres départements et collectivités. Les foyers fiscaux dont les revenus fiscaux sont compris dans les tranches les plus élevés (supérieurs à 18 751 €) apparaissent particulièrement sous-représentés.

Ces chiffres sont à analyser avec prudence compte tenu des difficultés des services fiscaux à collecter l'ensemble des impôts, mais également de l'importance de l'activité informelle de la collectivité.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranches de revenu fiscal de référence au 31/12/07  
(revenus de 2006)



#### 4.1.2 Le revenu minimum d'insertion

Le revenu minimum d'insertion (RMI) a été institué par la loi n° 88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge, une allocation de ressources<sup>1</sup> dont le montant varie en fonction de la composition du foyer. La loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 a arrêté le principe de l'alignement du RMI dans les DOM sur celui de la France métropolitaine. Après un premier réajustement opéré en 2001, ce processus s'est achevé le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Par ailleurs, le décret n° 2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la décentralisation du RMI. Dès lors, depuis 2008, ces compétences ont été transférées à la Collectivité de Saint-Martin, désormais responsable de la gestion du RMI et du RSA.

##### Barème allocation du RMI au 1er janvier

Foyer	en €		
	2002	2008	2009
Personne seule	405,62	447,91	454,63
Personne seule avec <b>une</b> personne à charge ou couple sans personne à charge	608,43	671,87	681,95
Personne seule avec <b>deux</b> personnes à charge ou couple avec une personne à charge	730,12	806,24	818,34
Couple avec deux personnes à charge	892,36	940,61	954,73
Par personne supplémentaire à charge	162,25	179,16	181,85

Source : Caisse d'allocations familiales

Au 31 décembre 2008, 936 allocataires saint-martinois bénéficiaient du RMI, (- 7,8 % sur un an). 2008 constitue donc une seconde année consécutive de baisse du nombre de RMIstes dans la partie française de l'île.

<sup>1</sup> Ce dispositif prévoit le versement d'une allocation mensuelle, calculée par différence entre les ressources dont dispose la personne ou le foyer et le minimum garanti. Il ouvre droit, de façon automatique, à une assurance sociale personnelle et gratuite (couverture maladie universelle).

Le montant moyen de l'allocation mensuelle attribuée en 2008 s'élève à 410 €, contre 376 € à Saint-Barthélemy et 408 € à la Guadeloupe.

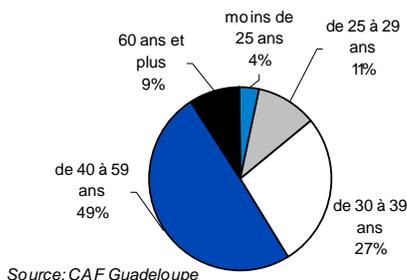
**Effectifs du RMI au 31 décembre**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Bénéficiaires du RMI	863	984	1118	1143	1015	936

Source: Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe

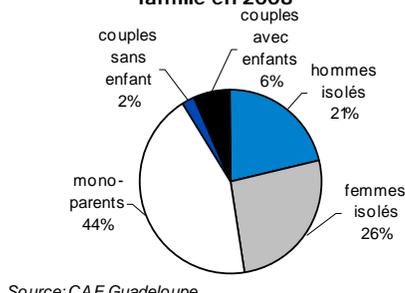
Saint-Martin se caractérise par une part importante de RMIstes en situation monoparentale (44 % du total, contre 38 % en Guadeloupe et 20 % à Saint-Barthélemy).

**Répartition par groupes d'âges en 2008**



Source: CAF Guadeloupe

**Répartition par situation de famille en 2008**



Source: CAF Guadeloupe

**4.2 LE SMIC**

Depuis 1996, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à la Guadeloupe et dans ses anciennes communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy est aligné sur celui de la métropole.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2008, le SMIC horaire a été revalorisé de 3,2 %, soit un taux horaire de 8,71 € représentant un salaire mensuel brut de 1 321,02 € pour 151,67 heures.

**Evolution du SMIC horaire**

Année	Salaire horaire	Evolution annuelle du SMIC
2002	6,83	2,5%
2007	8,44	2,1%
2008	8,71	3,2%

Source: DTEFP

## Section 3

# Les finances publiques locales

L'analyse des finances publiques de Saint-Martin est réalisée à partir des comptes administratifs 2007 de la Collectivité. Cet exercice est particulier en ce sens que le changement statutaire est intervenu en milieu d'année. Les comptes administratifs 2008 permettront d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son nouveau système fiscal.

## 1. Situation financière de la Collectivité

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Martin						en millions €
	2000	2006	2007	var. 07/06	var. 07/00	Part 2007
<b>Recettes réelles totales</b>	<b>35,2</b>	<b>64,8</b>	<b>70,2</b>	<b>8,3%</b>	<b>99,4%</b>	<b>100,0%</b>
Recettes de fonctionnement (1)	29,7	48,9	49,9	2,0%	68,0%	71,1%
Recettes fiscales	20,7	35,2	35,0	-0,6%	69,3%	49,9%
Dotations globales de fonctionnement	4,6	8,1	8,1	-0,6%	74,0%	11,5%
Autres	4,4	5,6	6,8	22,2%	55,9%	9,7%
Recettes d'investissement	5,5	15,9	20,3	27,4%	268,6%	28,9%
Subventions d'investissement	1,2	3,2	1,4	-57,5%	13,4%	1,9%
Autres	4,3	12,7	18,9	48,7%	339,7%	27,0%
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>45,9</b>	<b>41,4</b>	<b>59,7</b>	<b>44,2%</b>	<b>30,0%</b>	<b>100,0%</b>
Dépenses de fonctionnement (2)	29,6	33,3	38,4	15,4%	29,9%	64,4%
dont charges de personnel	13,8	18,5	19,8	7,0%	43,3%	33,2%
Dépenses d'investissement	16,3	8,1	21,3	162,3%	30,3%	35,6%
Immobilisations en cours	12,2	5,1	16,7	226,7%	36,9%	27,9%
Remboursement de dette (3)	4,1	2,1	1,6	-24,3%	-61,5%	2,7%
Divers	0,0	0,9	3,0	233,0%	33200,0%	5,0%
Epargne nette (1-2-3)	-4,0	13,5	9,9	-27,0%	-	
<b>Dette en capital au 1er janvier</b>	<b>22,5</b>	<b>14,7</b>	<b>13,9</b>	<b>-5,4%</b>	<b>-38,2%</b>	

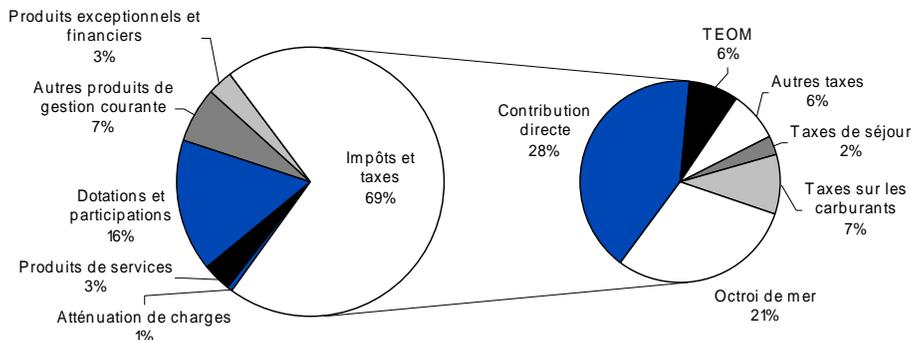
Source : Collectivité de Saint-Martin

En 2007, les **recettes de fonctionnement** de Saint-Martin ont augmenté de 2 %, ce qui constitue une hausse relativement faible compte tenu des changements statutaires intervenus en milieu d'année. Ces recettes sont en outre limitées par les difficultés techniques de recouvrement de l'impôt, en particulier des taxes sur les carburants, sur les locations de véhicules et de séjour. La Collectivité devra l'améliorer notablement si elle souhaite conserver des taux d'imposition stables. Cet effort de recouvrement a toutefois été engagé en 2007, comme l'atteste la hausse des recettes provenant des taxes locales par rapport à 2006 (+26 %).

Dans ce contexte, les recettes fiscales sont stables. Elles s'établissent à 35 millions € et concentrent plus des deux tiers des recettes réelles de fonctionnement. Les contributions directes et l'octroi de mer représentent respectivement 41,7 % et 29,6 % des recettes fiscales.

La perte de l'octroi de mer, estimée à 12 millions € en 2009, constitue un véritable enjeu pour la Collectivité et devra être compensée par une amélioration de la couverture fiscale.

## Recettes réelles de fonctionnement 2007



Source: Collectivité de Saint-Martin

Les recettes de fonctionnement comprennent une dotation annuelle de l'Etat de 8 millions €.

Les **dépenses de fonctionnement** augmentent de 15,4 % en 2007 sous l'effet du changement statutaire intervenu au mois de juillet. Les charges à caractère général sont en hausse de 77 %, les charges de personnel augmentent de 7 % et devraient encore s'alourdir dans les années à venir. A noter toutefois que ces dernières n'apparaissent pas particulièrement élevées puisqu'elles constituent 51 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 56 % en moyenne nationale (pour les communes de même dimension que Saint-Martin) et 59 % pour les communes ultramarines.

Ainsi, l'autofinancement s'est établi à 11,45 millions €, permettant ainsi de couvrir le service de la dette et de financer la section investissement sans recourir à l'emprunt.

Les **recettes d'investissement** augmentent de 27,4 % grâce à l'affectation du résultat excédentaire de la section fonctionnement, ce qui représente 13,36 millions €, soit plus des deux tiers du total des recettes d'investissement.

Enfin, les **dépenses d'investissement** ont presque triplé entre 2006 et 2007 essentiellement sous l'effet de la hausse des dépenses d'équipement qui passent de 5,13 millions € en 2006 à 13,13 millions € en 2007. L'année a en effet vu la réalisation de chantiers de travaux publics, d'équipements sportifs (reclassement de la salle omnisports, travaux du stade de Quartier d'Orléans) et de construction des écoles.

Les subventions versées sont passées de 0,28 million € en 2006 à 2,17 millions € en 2007 principalement sous l'effet de la subvention versée à l'établissement de l'eau et de l'assainissement de Saint-Martin (EEASM).

Enfin, les dépenses liées à la dette sont en diminution et sont passées de 2 millions € en 2006 à 1,6 million € en 2007. L'encours de la dette diminue ainsi de 5,4 % pour s'établir à 13,88 millions €, soit 419 € par habitant.

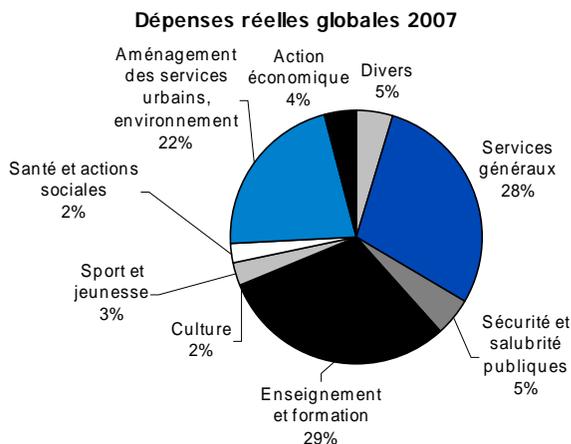
## Informations financières - ratios

	Valeurs communales
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1159
Produits des impositions directes / population	441
Recettes réelles de fonctionnement / population	1504
Dépenses d'équipement brut / population	432
Encours de la dette / population	419
Dotation globale de fonctionnement / population	227
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	51,5%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	80,2%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	28,7%
Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement	27,8%

Source : Collectivité de Saint-Martin

## 2. Analyse par fonction

L'analyse par fonction de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) reflète de la politique économique de la Collectivité. En 2007, ces dépenses se sont élevées à 59,7 millions € (en hausse de 44,2 % sur un an), les dépenses d'investissement participant à 35,4 % du total.



Source: Collectivité de Saint-Martin

Conséquence du changement statutaire, les services généraux représentent plus du quart (28 %) des dépenses de la Collectivité contre seulement 18,4 % l'année précédente. Il apparaît toutefois que l'éducation et l'aménagement du territoire restent prioritaires, avec respectivement 29 % et 22 % du total des dépenses réelles. Pour chacune de ces rubriques, les dépenses d'investissements représentent plus du tiers des dépenses réelles.

S'agissant de l'éducation, ces dépenses sont liées à la poursuite du programme de rénovation et de construction des écoles. Les dépenses d'aménagement du territoire ont notamment été consacrées aux travaux du lotissement de Morne O'Reilly et de la nouvelle voirie de Spring ou encore à l'aménagement des ravines et à la réfection de bâtiments communaux.

### 3. Perspectives

---

Les éléments disponibles pour les années 2008 et 2009 montrent que le passage au statut d'établissements publics de l'office du tourisme, de l'établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (ehpad), du port, de l'aéroport et surtout de l'EEASM, permettent à la jeune Collectivité de maintenir un budget équilibré. Cet équilibre budgétaire a en outre été renforcé par la dotation de l'Etat de 5 millions €.

Pour 2009, l'équilibre devrait pouvoir être atteint grâce au versement de l'excédent de fonctionnement de l'année 2008, qui s'élève à environ 25 millions €.

Cependant, plusieurs préoccupations subsistent : les services fiscaux continuent, en 2009, de faire face à de graves problèmes techniques rendant difficile l'amélioration de la couverture fiscale. Les problèmes de recouvrement sont relativement importants à Saint-Martin et réduisent significativement les ressources de la Collectivité.

En outre, la perte de l'octroi de mer, qui représentait l'une des premières ressources de la Collectivité, devra être compensée. Pour l'heure, la Collectivité n'a pas prévu de rehausser les taux d'imposition.



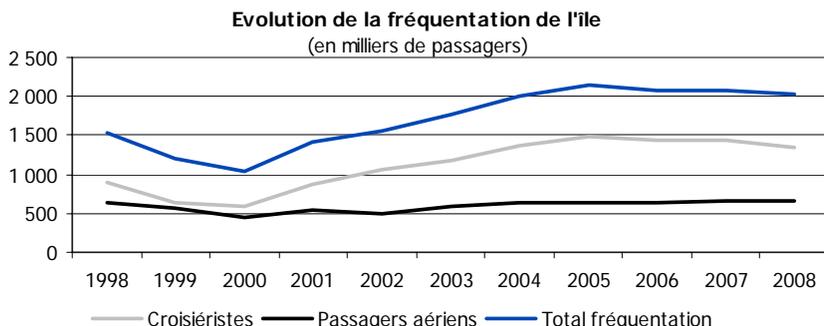
## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

## Section 1

# Le tourisme

Le secteur du tourisme constitue l'un pilier de l'économie saint-martinoise. Il représentait notamment 28 % des emplois salariés<sup>1</sup> en 2006. L'île accueille surtout une clientèle nord-américaine et, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains. Cette clientèle est en grande partie constituée de croisiéristes de passage sur l'île qui profitent de la zone franche de Philipsburg.



Sources: Aéroports de Juliana et de Grand'Case, Office du tourisme de Saint-Martin

A l'exception des années 1999 et 2000 où Saint-Martin avait été affectée par le passage des cyclones Lenny, José et Debby, la fréquentation touristique de l'île (partie française et néerlandaise) n'a cessé de progresser de 1997 à 2005 (+ 3,3 % en moyenne annuelle).

Toutefois, depuis l'année 2005, la fréquentation diminue de manière progressive de sorte que l'île a vu son nombre de visiteurs chuter de 5,5 % depuis 2005, et de 3,2 % durant la seule année 2008 :

- **Côté français**, le tourisme saint-martinois a tout d'abord souffert de la revente massive de chambres défiscalisées sous forme d'appartements, qui a engendré un repli de la capacité hôtelière, nuisant ainsi au développement touristique. En outre, le secteur doit composer avec le manque de personnel qualifié et des infrastructures insuffisantes.
- **Côté néerlandais**, le secteur a souffert de la dégradation de la conjoncture économique enregistrée aux Etats-Unis.

Si le développement d'un tourisme haut de gamme (par opposition au tourisme de masse de la partie néerlandaise) constitue l'un des axes de développement majeur de la nouvelle Collectivité, Saint-Martin reste très dépendante des arrivées des touristes nord-américains en partie néerlandaise.

Ainsi, en 2008, le secteur de la croisière a perdu 5,3 % de ses passagers. Le trafic aérien est, pour sa part, en hausse de 1,2 %. Malgré la bonne orientation du trafic aéroportuaire, les résultats de l'hôtellerie reflètent cette conjoncture morose. En 2008, les taux d'occupation des chambres et le nombre cumulé de nuitées ont respectivement chuté de 3,9 points et de 6,5 %.

<sup>1</sup> Contre 6 % à la Guadeloupe et 37 % à Saint-Barthélemy. (Source : INSEE – mars 2009)

# 1. Les activités de croisière et de plaisance

## 1.1 LA CROISIÈRE

L'île de Saint-Martin reste l'une des destinations de croisière les plus prisées au monde et accueille depuis 2002 plus d'un million de passagers par an.

Sint-Maarten, qui abrite à Philipsburg le seul port en eau profonde de l'île, a fortement développé son activité de croisière depuis la mise en service, en 2000, d'un quai dédié pouvant accueillir simultanément jusqu'à quatre paquebots. En 2008, la capacité d'accueil a encore été renforcée par la construction d'un nouveau quai permettant aux navires de la Royal Caribbean de génération Genesis (environ 6 000 passagers, soit les plus grands paquebots du monde) d'accoster en partie néerlandaise.

Le port de Marigot, en partie française, ne disposant pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots de croisière à fort tirant d'eau, a ciblé une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petite taille (100 à 360 passagers).

Entre 2001 et 2007, le nombre de croisiéristes accostant à Sint-Maarten a augmenté en moyenne de 13,5 % par an. Ce développement s'est fait au détriment de la partie française qui a vu chuter le nombre de passagers débarqués (5,1 % en moyenne annuelle).

Au cours de l'année 2008, l'île a accueilli 1 354 958 passagers, soit une baisse de 5,3 % par rapport à 2007. La hausse de la fréquentation en partie française qui reste très marginale (+7,6 %) n'a pas permis de compenser le repli en partie néerlandaise (-5,4 %).

Evolution du tourisme de croisière à Saint-Martin (entrées)						nombre
	2004	2005	2006	2007	2008	var. 08/07
<b>Partie française</b>						
- Paquebots	74	67	63	56	52	-7,1%
- Passagers	11 139	8 144	8 843	8 500	9 146	7,6%
<b>Partie néerlandaise</b>						
- Paquebots	666	641	609	614	518	-15,6%
- Passagers	1 348 450	1 488 461	1 421 645	1 421 906	1 345 812	-5,4%
<b>Ensemble</b>						
- Paquebots	740	708	672	670	570	-14,9%
- Passagers	1 359 589	1 496 605	1 430 488	1 430 406	1 354 958	-5,3%

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

## 1.2 LA PLAISANCE

La plaisance fait partie du paysage touristique de l'île de Saint-Martin qui constitue une escale appréciée des navigateurs. Outre la position géographique privilégiée de l'île, située à proximité des côtes nord-américaines et entre les îles d'Anguille et de Saint-Barthélemy, les points de mouillage sont nombreux, faciles d'accès, et les conditions d'accueil favorables (casinos, restaurants, commerce en dollars, usage de la langue anglaise...).

L'offre nautique y est très développée avec 23 loueurs de bateaux exerçant dans les nombreuses marinas réparties de façon homogène tout autour de l'île.

## Marinas de Saint-Martin et Sint Marteen

Saint-Martin	Places	Sint-Maarten	Places
Marina Fort Louis	200	Bobby's Marina	141
Port Lonvilliers	150	Simpson Yatch Club	132
Captain Oliver	160	Princess Yatch Club	56
Port de Plaisance de Marigot	150	Doch Maarten Great Bay Marina	42
Marina Port La Royale	120	Palapa Marina	22
		Lagoon Marina	4
		Oyster Pond Yatch Club	
<b>Total</b>	<b>780</b>	<b>Total</b>	<b>397</b>

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

La marina Fort Louis à Marigot, inaugurée fin 2002 et opérationnelle depuis 2004, est la plus importante de l'île. Elle dispose de 200 places, dont 140 pour les yachts de 8 à 20 mètres, 40 pour les yachts de plus de 20 mètres et 14 pour les yachts d'une dimension supérieure à 25 mètres, qui lui permettent d'accueillir une clientèle composée d'un tiers de navires locaux, d'un tiers de navires de passage et d'un tiers de navires de chantier. Depuis 2005, la fréquentation de la marina a crû de 30 % chaque année. L'année 2008 témoigne toutefois d'un léger ralentissement de cette croissance, qui s'est établie à +20 %. Cette progression soutenue est le fruit d'investissements permettant un accueil satisfaisant des yachts. La marina bénéficie en outre de l'arrivée des plaisanciers évitant les marinas de la partie néerlandaise, qui imposent des taxes élevées.

Cette progression rapide de la fréquentation a entraîné la saturation de la marina de Fort Louis. Ainsi, celle-ci devrait faire l'objet d'un agrandissement de sa capacité d'accueil par la mise en œuvre d'un projet de construction d'un quai de 400 mètres permettant l'arrivée de plus grands navires. Le tirant d'eau maximal passerait de 4,5 mètres à 7,5 mètres. Les travaux pourraient débuter fin 2009 / début 2010, pour un budget total de 150 millions €.

## 2. L'activité hôtelière

### 2.1 LE PARC HOTELIER

L'île de Saint-Martin est connue pour ses établissements haut de gamme qui côtoient de petits hôtels plus modestes. La partie française dispose d'un parc hôtelier dont la construction a été stimulée par les possibilités de financement en défiscalisation. Le nombre de chambres est ainsi passé de 500, avant 1986, à plus de 3 170 en 1996. En 2008, Saint-Martin ne comptait plus que 1 893 chambres, soit une diminution de 40,3 % de sa capacité d'accueil par rapport à 1996.

Parc hôtelier de Saint-Martin	Hôtels					Var 07/08	Chambres					nombre Var 07/08
	2004	2005	2006	2007	2008		2004	2005	2006	2007	2008	
4 étoiles et luxe	15	12	11	11	11	0,0%	1449	1182	937	937	1187	26,7%
3 étoiles	18	22	19	19	19	0,0%	860	805	651	658	658	0,0%
1 et 2 étoiles, et non classés	11	4	4	4	4	0,0%	262	48	48	48	48	0,0%
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>38</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>0,0%</b>	<b>2571</b>	<b>2035</b>	<b>1636</b>	<b>1643</b>	<b>1893</b>	<b>15,2%</b>

Source : AHSM

Cependant, au cours de l'exercice 2008, l'offre de chambres a progressé de 250 unités (soit +15,2 %), grâce à la réouverture de l'Hôtel Radisson qui avait fermé en 2006 pour rénovation. D'une manière générale, l'année 2008 a vu la poursuite des travaux de rénovations de plusieurs établissements, engendrant ainsi une amélioration de la qualité de l'offre. En outre, à fin 2009, un nouvel hôtel d'une capacité de 54 chambres (le Paradise Rock) devrait ouvrir ses portes à Oyster Pond.

On dénombre également sur l'île 19 guest-houses, totalisant environ 192 chambres, et près de 100 villas, soit environ 400 chambres. Sont également en location 270 anciennes chambres hôtelières transformées en « meublés touristiques ». Ces chiffres sont stables par rapport à 2007.

L'activité hôtelière est sujette à des facteurs de coûts spécifiques : le prix de l'eau (environ 6,48 €/m<sup>3</sup>, soit environ trois fois les tarifs pratiqués en Guadeloupe), le coût des assurances depuis le passage des cyclones Luis en 1995, Lenny et José en 1999 et Debby en 2000 (de 8 à 15 % du chiffre d'affaires) et une taxe de séjour (5 % du chiffre d'affaires)

## 2.2 FREQUENTATION HOTELIERE ET SITUATION ECONOMIQUE

Le taux d'occupation des hôtels a chuté de manière significative durant les douze mois de l'année 2008. Sur l'ensemble de l'exercice, le taux d'occupation s'est dégradé de 3,9 points passant ainsi en dessous de la barre des 60 %, considérée comme le seuil de rentabilité des établissements hôteliers. Les professionnels du secteur, regroupés au sein de l'association des hôteliers de Saint-Martin (AHSM), ont en effet enregistré en 2008 un repli de 6,5 % de leur activité avec 315 000 nuitées, lié au raccourcissement des séjours et de la haute saison.

### Fréquentation hôtelière

	2004	2005	2006	2007	2008	var. 08/07
<b>Taux d'occupation</b>	55,8%	52,9%	60,1%	60,1%	56,2%	-3,9 pts
<b>Nombre de nuitées</b>	353 000	334 000	331 000	337 000	315 000	-6,5%

Source : AHSM

Toutefois, les résultats des professionnels sont nettement plus dégradés que seul le taux d'occupation ne peut le laisser apparaître. En effet, contrairement à la Collectivité voisine de Saint-Barthélemy, des efforts tarifaires avaient été consentis dès 2007 sur le marché américain pour compenser l'effet de la baisse du cours du dollar, et restaurer la compétitivité de la destination. Selon l'Association des Hôteliers de Saint-Martin, les efforts tarifaires n'ont pas permis d'améliorer les taux d'occupation, l'activité hôtelière ayant été pénalisée par les tarifs des compagnies aériennes. Dès lors, la combinaison de la baisse de fréquentation et de la baisse des prix a eu des effets inquiétants sur la rentabilité du secteur hôtelier.

## 3. Perspectives

Avec l'effondrement de la fréquentation au premier semestre 2009, un certain nombre d'établissements hôteliers pourraient être en difficulté. La basse saison 2009 s'annonce en effet mauvaise, après une haute saison 2008/2009 difficile. Les hôteliers de la partie française de l'île ne bénéficient pas des mesures de soutien prévues par la LODEOM, celles-ci n'étant pas applicables à Saint-Martin.

Les difficultés rencontrées par le secteur pourraient avoir de graves répercussions sur les activités paratouristiques (commerce notamment), les visiteurs, moins nombreux, ayant tendance à limiter leurs dépenses durant leur séjour.

L'activité de plaisance et de croisière dans la partie française de Saint-Martin semble toutefois mieux résister à la crise que le tourisme de séjour. Les premiers résultats disponibles pour 2009 indiquent en effet une hausse de la fréquentation du port et des marinas. Certains navires de croisières ont en outre choisit Marigot comme port de base.

Malgré un secteur de plaisance dynamique, l'activité touristique saint-martinoise continue d'être fortement dépendante de l'arrivée massive de touristes en partie néerlandaise. Dans l'objectif de faciliter la diversification en termes de marchés émetteurs et d'attirer directement les touristes vers la partie française de l'île, les professionnels demandent depuis plusieurs années un assouplissement des contrôles à l'entrée des ressortissants sud-américains, notamment brésiliens<sup>1</sup>.

En outre, le développement du tourisme de luxe constitue l'un des axes de développement majeurs de la Collectivité. Pour ce faire, l'office du tourisme, devenu établissement public en 2008, a été doté d'un budget de 2,8 millions € pour promouvoir la destination.

---

<sup>1</sup> En effet, si ces derniers bénéficient d'un accord passé avec la France les dispensant de visa pour l'entrée sur le territoire métropolitain, leur accès aux départements et Collectivités d'Outre-mer reste réglementé. Cette spécificité, dont l'origine se trouve dans une meilleure maîtrise des flux migratoires, rend plus difficile l'accès aux transports maritimes et aériens dans la partie française de Saint-Martin, de sorte que ces voyageurs préfèrent transiter par Sint-Maarten.

## Section 2

# Les transports

---

Les plus grandes infrastructures portuaires et aéroportuaires de l'île sont installées dans la partie néerlandaise. Bien que la partie française soit dotée d'infrastructures maritimes et aériennes, la plupart des visiteurs et des marchandises transitent par Sint-Maarten. Les transports intérieurs restent pour leur part désorganisés, malgré un début de coopération entre les deux parties de l'île et la réglementation récente des chauffeurs de taxis et de bus collectifs.

### 1. Les activités portuaires

---

L'île de Saint-Martin dispose de quatre ports : deux en partie française et deux en partie néerlandaise. Coté français, le port de Galisbay est affecté au trafic de marchandises, et le port de Marigot à celui des passagers. A Sint-Maarten, le port d'Oyster Pond est pour l'essentiel consacré au trafic passagers inter-îles tandis que le port en eau profonde de Pointe Blanche permet l'accueil de l'essentiel des croisiéristes et traite la majorité des importations de l'île.

#### 1.1 TRAFIC DE MARCHANDISES

Le port de commerce de Galisbay est la propriété du département de la Guadeloupe. En 1983, sa gestion a été concédée à une régie municipale de Saint-Martin pour une période de trente deux ans. Le port, initialement situé en centre-ville, a été déplacé sur le site de Galisbay au lendemain du passage du cyclone Luis septembre 1995 qui avait endommagé la structure.

En 2008, 1 410 navires ont accosté au port de Galisbay, soit 7 de moins qu'en 2007. Ce sont ainsi 201 180 tonnes de marchandises<sup>1</sup> qui ont été traitées par les services du port, soit 17,1 % de moins qu'en 2007. En effet, les importateurs se sont organisés depuis 2004 pour faire débarquer leurs marchandises en partie néerlandaise, où la zone de fret est mieux équipée, avec notamment des quais en eau profonde.

L'année 2008 est marquée par une forte contraction des importations de matériaux de construction. Ainsi, les entrées de marchandises (hors transbordement et réexpédition) ont chuté de 21,6 % durant l'année, les importations de carburants s'inscrivant en revanche en hausse (+11,8 %).

Les activités de transbordement et de réexpédition de la partie française de l'île sont pénalisées par l'existence d'infrastructures de plus grande envergure dans la partie néerlandaise. Le transbordement et la réexpédition, qui représentaient, en 2004, 48,7 % du trafic total de marchandises en partie française, ne concentraient plus que 15,8 % des échanges en 2008. Cette baisse tient principalement à la quasi-disparition, entre 2004 et 2006, des expéditions de matériaux de construction vers les îles voisines (Anguille et Saint-Barthélemy notamment), lesquelles représentaient en 2004 plus des trois quarts de l'activité de transbordement. En 2008, ces expéditions ont reculé de 14 %.

---

<sup>1</sup> Ces volumes correspondent aux entrées nettes auxquelles il convient d'ajouter le transbordement et la réexpédition (marchandises comptabilisées deux fois) et les quelques expéditions de marchandises provenant de la partie néerlandaise.

Evolution du trafic de fret maritime du port de Galisbay (hors conteneurs vides)						en tonnes
	2004	2005	2006	2007	2008	var 08/07
<b>Entrées nettes de marchandises</b>	<b>71 187</b>	<b>106 007</b>	<b>175 165</b>	<b>176 262</b>	<b>138 239</b>	<b>-21,6%</b>
Produits alimentaires	3 081	3 577	5 403	3 315	3 315	0,0%
Marchandises de constructions	6 261	30 965	109 631	116 392	73 926	-36,5%
Véhicules de transports et engins	1 585	1 017	651	1 253	711	-43,3%
Carburants	56 491	58 099	55 044	49 682	55 547	11,8%
Divers	3 769	12 349	4 436	5 620	4 740	-15,7%
<i>dont conteneurisées</i>	<i>26 646</i>	<i>28 601</i>	<i>13 053</i>	<i>17 868</i>	<i>27 971</i>	<i>56,5%</i>
<b>Transbordement et réexpéditions</b>	<b>67 532</b>	<b>44 158</b>	<b>23 846</b>	<b>30 144</b>	<b>25 927</b>	<b>-14,0%</b>
Produits alimentaires	2 205	1 297	2 334	3 353	3 380	0,8%
Marchandises de constructions	54 877	26 564	1 171	4 307	4 354	1,1%
Carburants	438	790	1 815	2 336	1 340	-42,6%
Divers	10 012	15 507	18 526	20 148	16 853	-16,4%

Source : Port de Galisbay

\*Estimations à partir des statistiques de sorties enregistrées au port

La diminution des importations au port de Galisbay s'est répercutée sur les expéditions du Port Autonome de Guadeloupe vers Saint-Martin, qui chutent de 23,5 %. En 2008, les échanges avec la Guadeloupe ne représentaient plus que 20,8 % de l'ensemble du trafic de marchandises de Saint-Martin. Ces échanges s'effectuent d'ailleurs de plus en plus unilatéralement, les entrées de marchandises en provenance du PAG représentant 71,9 % du trafic total entre les deux îles (contre 39,2 % en 2003).

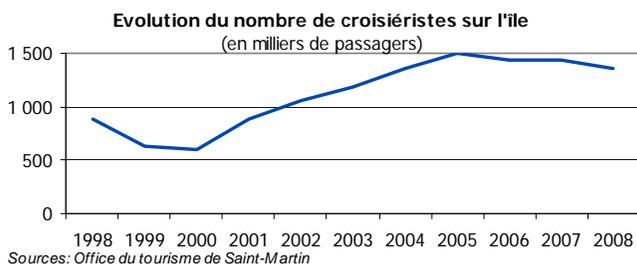
Echanges de marchandises avec le Port Autonome de Guadeloupe						en tonnes
	2004	2005	2006	2007	2008	var 08/07
<b>Total entrées à Saint-Martin</b>	<b>18 872</b>	<b>20 936</b>	<b>35 850</b>	<b>32 128</b>	<b>24 588</b>	<b>-23,5%</b>
Partie française	5 190	7 773	15 908	13 297	8 395	-36,9%
Partie néerlandaise	13 682	13 163	19 942	18 539	16 193	-12,7%
<b>Total sorties de Saint-Martin</b>	<b>20 882</b>	<b>8 139</b>	<b>5 974</b>	<b>6 546</b>	<b>9 613</b>	<b>46,9%</b>
Partie française	12 328	1 322	1 077	1 436	1 003	-30,2%
Partie néerlandaise	8 553	6 817	4 897	5 110	8 610	68,5%
<b>Trafic total</b>	<b>39 754</b>	<b>29 075</b>	<b>41 824</b>	<b>38 674</b>	<b>34 201</b>	<b>-11,6%</b>

Source : PAG

## 1.2 TRAFIC DE PASSAGERS

### 1.2.1 La croisière

En 2008, le nombre d'escales a chuté de 14,9 % avec un total de 670 escales contre 750 en 2007. En revanche, le nombre de passagers diminue de manière moins drastique (-5,3 %) grâce à l'apparition de navires de plus grande capacité. Compte tenu de l'arrivée massive des touristes à Philipsburg, qui concentre 99,3 % des croisiéristes, ces chiffres reflètent essentiellement l'activité croisiériste de la partie néerlandaise de l'île. A Marigot, si le nombre d'escales est en repli de 7,1 %, le nombre de passagers progresse de 7,6 %.



## 1.2.2 Le trafic inter-île

Au cours de l'année 2008, le trafic maritime au départ de Marigot et à destination de Saint-Barthélemy s'est fortement replié (-7 382 passagers). Cette baisse est due à un report du trafic de passagers en provenance de Saint-Barthélemy vers Oyster Pond, dont la marina ne se trouve qu'à 45 minutes de Saint-Barthélemy (contre 90 minutes pour la liaison Gustavia – Marigot)<sup>1</sup>. Le trafic passagers entre Oyster Pond et Saint-Barthélemy a en effet progressé de 12,3 %. Oyster Pond représente désormais plus de 70 % du trafic Saint-Martin - Saint-Barthélemy. Le trafic vers l'île d'Anguille a également été orienté à la baisse (- 9 %), la destination concentrant 9 % du flux de passagers.

### Trafic passagers au départ du port de Marigot

	2004	2005	2006	2007	2008	var 08/07
Saint-Barthélemy	24 207	16 793	15 992	24 036	16 654	-30,7%
Anguille	156 809	152 514	155 007	166 813	151 803	-9,0%
<b>Total</b>	<b>181 016</b>	<b>169 307</b>	<b>170 999</b>	<b>190 849</b>	<b>168 457</b>	<b>-11,7%</b>

Source: Régie municipale du port

## 1.3 TRAVAUX ET PERSPECTIVES

En 2007, les croisiéristes Carnival et Royal Carribean ont accordé un prêt de 35 M USD chacun au gouvernement de Sint-Maarten pour la construction d'une deuxième jetée à Pointe Blanche. Celle-ci devrait permettre l'accueil des paquebots de croisière de génération Genesis, d'une capacité de 6 000 passagers.

Côté français, la gare maritime a fait l'objet de travaux d'extension pour un budget de 500 000 €. En 2009, l'accueil des navires devrait être amélioré par un investissement de 200 000 € destinés à la réfection du pont.

## 2. Les activités aéroportuaires

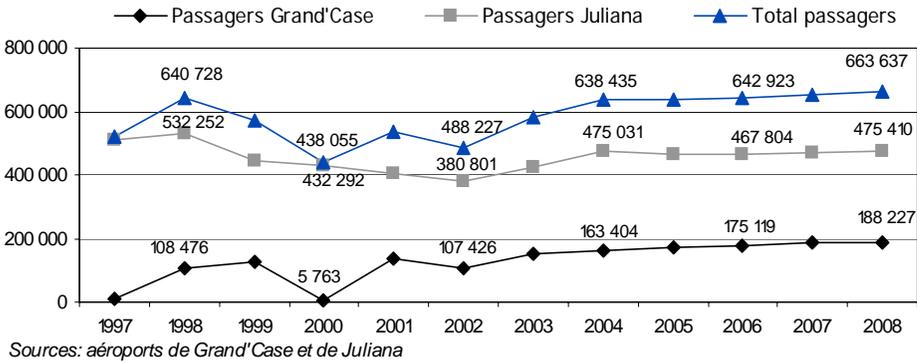
---

L'île de Saint-Martin compte deux aéroports : l'aéroport Espérance Grand'Case, situé en partie française, et l'aéroport international Princess Juliana, en partie néerlandaise, qui peut recevoir des avions gros porteurs, mais dont la piste trop courte ne permet pas les liaisons directes à pleine charge vers l'Europe. En 2008, 663 637 passagers ont débarqué sur l'île, parmi eux, 71,6 % ont atterri en partie néerlandaise. La fréquentation de l'île s'inscrit ainsi en hausse de 1,2 %, augmentant de 1,3 % à l'aéroport Princess Juliana (+ 6 003 passagers) et de 1,1 % à l'aéroport de Grand'Case (+ 1 991 passagers).

---

<sup>1</sup> La plupart des liaisons entre les deux îles, organisées par la compagnie Voyager, suivent le trajet Marigot – Oyster Pond – Gustavia. Le village d'Oyster Pond, à mi-chemin (en temps) entre Marigot et Gustavia, présente l'avantage de se trouver géographiquement proche de Philipsburg.

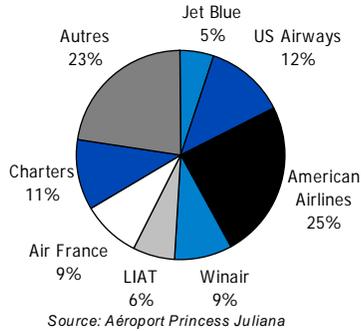
### Evolution du trafic passagers à Saint-Martin



## 2.1 AEROPORT PRINCESS JULIANA

L'aéroport international Princess Juliana (PJIA) est desservi par plusieurs transporteurs internationaux dont les principaux sont nord-américains (American Airlines, Continental Airlines, US Airways), caribéens (LIAT, Winair) et européens (Air France-KLM, Air Caraïbes). En 2008, la compagnie américaine Jet Blue est entrée sur le marché et a réalisé 5,3 % de part de marché grâce à sa liaison vers New-York.

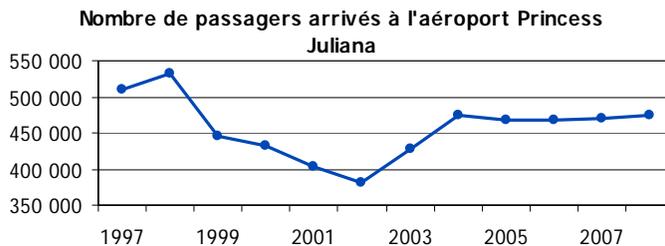
Répartition des passagers arrivés à l'aéroport Princess Juliana par compagnie aérienne



Dans les années 90, l'activité de l'aéroport a connu un essor important lié au développement touristique de l'île. Son activité s'est sensiblement réduite en 1999 et 2000 consécutivement au passage des cyclones Lenny, José et Debby. En dix ans, le nombre de visiteurs arrivés à Princess Juliana a augmenté de 6,8 %, soit 30 486 passagers en plus. L'aéroport est désormais en mesure d'accueillir plus de passagers, avec l'inauguration, le 10 novembre 2006, de son nouveau terminal qui aura coûté environ 90 millions USD. Cette infrastructure récente est en effet prévue pour l'accueil de 2,5 millions de passagers par an<sup>1</sup>, soit un million de plus qu'auparavant et près de deux fois plus que le niveau actuel de fréquentation.

La mise en exploitation en 2006 du nouvel aéroport n'a pas eu d'impact notable sur l'activité de transport de passagers, affectée par la dégradation de la conjoncture économique aux Etats-Unis.

<sup>1</sup> Départs + arrivées + transit



Source : Aéroport Princess Juliana

**Origine des passagers arrivés à l'aéroport de Juliana**

	2004	2005	2006	2007	2008	répartition en 2008	nombre variation 08/07
Etats-Unis	251 156	246 858	246 064	253 831	257 912	54,3%	1,6%
Canada	31 667	34 506	30 646	32 350	34 055	7,2%	5,3%
Amérique du Sud	10 512	10 051	12 706	14 020	12 844	2,7%	-8,4%
France	62 109	60 524	63 475	61 110	67 209	14,1%	10,0%
Pays Bas	15 554	15 441	15 842	16 889	18 282	3,8%	8,2%
Autres pays européens	18 740	17 856	17 741	18 366	17 222	3,6%	-6,2%
Caraïbe	44 906	40 426	39 034	35 209	31 152	6,6%	-11,5%
Divers	40 387	42 199	42 296	37 632	36 734	7,7%	-2,4%
<b>Total</b>	<b>475 031</b>	<b>467 861</b>	<b>467 804</b>	<b>469 407</b>	<b>475 410</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,3%</b>

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

Avec 475 410 visiteurs arrivés en 2008, le nombre de passagers a augmenté de 1,3 % malgré la crise du tourisme. L'analyse du trafic passagers par pays montre que le réseau nord-américain demeure prépondérant (61,5 % des visiteurs, +1,6 % en 2008). Le bilan 2008 est également favorable pour le marché français (+10 % de passagers) qui concerne majoritairement une clientèle guadeloupéenne et martiniquaise. A l'inverse, le nombre de passagers en provenance de la Caraïbe ne cesse de baisser depuis 2004. Ce réseau a notamment souffert de la cessation d'activité des compagnies British West Indian Airways et Caribbean Star Sun en 2007. Ces compagnies aériennes concentraient en 2006 6,5 % de la clientèle totale.

## 2.2 AEROPORT DE GRAND-CASE

L'aéroport de Grand-Case, propriété du Département de la Guadeloupe, est géré depuis le 17 février 2006 par la Collectivité ; il a été agrandi et rénové en 2004 mais reste plus modeste en termes de structures et de trafic que celui de Juliana.

Les trois principales compagnies desservant l'aéroport de Grand-Case sont Air Caraïbes, Air Antilles Express et dans une moindre mesure, Saint-Barth Commuter. Des sociétés privées réalisent également des vols à la demande, en provenance ou à destination des îles voisines. Même si les mouvements d'avions privés représentent 41,6 % du trafic en 2008, le transport de passagers privés reste marginal (2 % du trafic passagers).

En 2008, l'aéroport de Grand-Case a accueilli 188 227 passagers. Le trafic a ainsi progressé de 1,1 % par rapport à l'année précédente.

### Evolution du trafic de l'aéroport de Grand-Case (arrivées et départs)

	2004	2005	2006	2007	2008	variation 08/07
Mouvements d'avions commerciaux	3 726	3 918	4 116	4 206	4 184	-0,5%
Mouvements d'avions privés	1 140	1 171	2 237	2 801	2 983	6,5%
<b>Total mouvements d'avions</b>	<b>4 866</b>	<b>5 089</b>	<b>6 353</b>	<b>7 007</b>	<b>7 167</b>	<b>2,3%</b>
Passagers de lignes commerciales	160 627	168 423	172 406	182 508	184 307	1,0%
Passagers d'avions privés	2 777	2 150	2 713	3 728	3 920	5,2%
<b>Total passagers</b>	<b>163 404</b>	<b>170 573</b>	<b>175 119</b>	<b>186 236</b>	<b>188 227</b>	<b>1,1%</b>
Fret (tonnes)	191	215	216	266	172	-35,3%
Poste (tonnes)	70	119	93	106	150	41,5%

Source : Aéroport de Grand-Case

Compte tenu des ambitions de développement touristique de la Collectivité, l'aéroport de Grand-Case pourrait voir sa piste allongée, permettant ainsi l'arrivée d'avions de plus grande capacité.

## Section 3

# Le bâtiment et les travaux publics

### 1. Structure du secteur

#### 1.1 STRUCTURE D'EMPLOI ET DE PRODUCTION

La croissance démographique ainsi que le développement économique de l'île étroitement lié à celui du tourisme, ont eu un impact positif sur le secteur du BTP en dépit de la concurrence importante exercée par les entités implantées en partie néerlandaise.

Le secteur, qui concentre près de 11,5 % de l'ensemble des entreprises de l'île, est caractérisé par la prédominance de petites structures, 81,5 % des entreprises n'employant en effet aucun salarié. Par ailleurs, selon le dernier recensement de l'INSEE, le BTP employait, en 1999, 9,5 % de la population active.

#### 1.2 L'HABITAT

A la date du dernier recensement, l'île de Saint-Martin comptait 11 056 logements répartis entre 9 833 résidences principales et 202 résidences secondaires. Entre 1990 et 1999, le nombre de résidences principales a progressé de 17,5 % pour répondre aux besoins d'une population croissante. Sous l'effet du développement touristique, le nombre de résidences secondaires a, pour sa part, augmenté de 64,2 % sur la période.

##### L'habitat à Saint-Martin

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Logements occasionnels	Total logements
Recensement 1990	8 368	123	1 158	30	9 679
Recensement 1999	9 833	202	984	37	11 056
Variations 1999/1990	17,5%	64,2%	-15,0%	23,3%	14,2%

Source : INSEE - Recensement de la population 1999

En 2007, trois sociétés assuraient la gestion des 1 568 logements sociaux de Saint-Martin, la société d'économie mixte (SEMSAMAR), la société immobilière de la Guadeloupe (SIG) et la SIKOA-Société anonyme HLM (SA HLM). Elles interviennent également dans la rénovation de certains quartiers et sont des acteurs importants de la résorption de l'habitat insalubre. L'année 2008 a notamment été marquée par l'achèvement de la réhabilitation de la Résidence Chevrise (96 logements sociaux).

## 2. Activité du BTP en 2008

Le suivi de l'activité du secteur du BTP à Saint-Martin est rendu difficile du fait de l'absence de statistiques, et les chiffres relatifs aux nombres de permis de construire délivrés en 2008 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

Permis de construire	nombre					
	2003	2004	2005	2006	2007	var 07/06
Demandes enregistrées	198	190	192	176	146	-17,0%
Permis accordés	152	144	132	135	137	1,5%

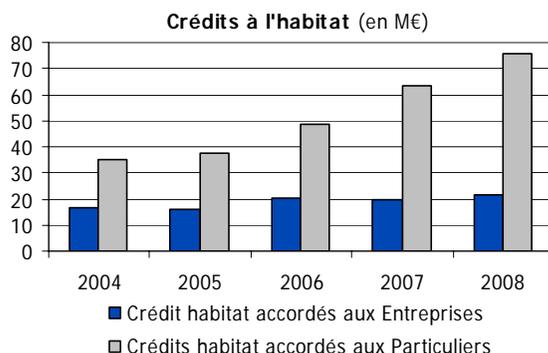
Source : Collectivité de Saint-Martin

Les éléments qualitatifs disponibles semblent toutefois indiquer que le secteur du BTP s'est montré dynamique durant les trois premiers trimestres de l'année 2008 puis aurait ralenti. Cependant, Saint-Martin semble attirer de plus en plus de promoteurs guadeloupéens et martiniquais, et malgré la conjoncture internationale et locale morose, le marché reste attractif pour les investisseurs immobiliers, comme l'atteste la construction du complexe hôtelier Paradise Rock à Oyster Pond.

Les entreprises de la construction bénéficient d'opportunités d'affaires dans la partie néerlandaise de l'île, où le secteur immobilier est resté bien orienté. De nombreux européens ont en effet profité du taux de change euro dollar pour investir dans la construction d'une résidence secondaire à Sint-Maarten.

La commande publique est restée soutenue avec plusieurs investissements entrant notamment dans le cadre du schéma directeur routier. La COM devrait ainsi continuer d'investir, l'aménagement du territoire restant l'une de ses priorités. Dès lors, un plan de développement urbain doit être réalisé courant 2009, et des projets de construction d'établissements scolaires et de réservoirs d'eau devraient bientôt voir le jour.

En 2008, les encours de crédits octroyés par les établissements de crédits locaux aux entreprises et aux ménages ont augmenté (+9,9 % et +19,3 %) après une année 2007 de faible progression.



Source : IEDOM

## Section 4

# L'énergie et l'eau

### 1. Energie

L'île de Saint-Martin est extrêmement dépendante de l'extérieur pour la production de son énergie électrique qui est presque exclusivement d'origine fossile, à la fois coûteuse et polluante. A la différence de la Guadeloupe continentale où près de 14 % de l'électricité sont produits à partir d'énergies renouvelables, l'île de Saint-Martin ne compte que quelques chauffe-eau solaires et panneaux photovoltaïques non connectés au réseau EDF.

L'île de Saint-Martin dispose de deux fournisseurs d'électricité : EDF en partie française et GEBE en partie néerlandaise.

En partie française, EDF fournit le réseau en énergie produite par une centrale thermique d'une puissance de 38 MW et une centrale Diesel de 14 MW, opérée par Energie de Saint-Martin (ESM), filiale d'EDF Energies Nouvelles.

Portée par la croissance démographique et, dans une moindre mesure, le développement économique, la consommation d'électricité de Saint-Martin a connu une progression régulière sur la moyenne période : + 37,6 % entre 2001 et 2007. Cependant l'année 2008 se caractérise par une légère baisse de la production, (- 1,3 %), signe d'une haute saison touristique médiocre.

Production d'électricité	en MWh					
	2004	2005	2006	2007	2008	var 08/07
Energie produite par EDF	72 322	73 751	76 016	83 835	75 983	-9,4%
Energie produite par ESM	87 957	95 458	97 135	96 829	102 317	5,7%
<b>Partie française</b>	<b>160 278</b>	<b>169 209</b>	<b>173 151</b>	<b>180 664</b>	<b>178 300</b>	<b>-1,3%</b>
<b>Partie néerlandaise</b>	<b>283 500</b>	<b>304 000</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>-</b>

Sources: EDF & CBS

En partie néerlandaise, le niveau de production par habitant est deux fois supérieur à celui de la partie française, signe du dynamisme de l'économie, lié à l'activité touristique.

Les réseaux électriques des parties française et néerlandaise ne sont pas interconnectés. Une ligne de secours permet des échanges d'énergie en cas de problème technique chez l'un des fournisseurs.

Conscients de leur dépendance énergétique et des risques liés à des réseaux électriques non reliés, EDF à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, GEBE à Sint-Maarten et ANGLEC à Anguille travaillent dans le cadre du programme européen INTERREG III-B Espace Caraïbes à l'interconnexion des trois îles. Ce projet, initialement prévu pour la fin 2007, a été retardé. Il pourrait notamment permettre de diminuer les coûts globaux de fonctionnement des réseaux grâce à un étalement optimisé des pics de consommation sur l'ensemble des îles, lisser les

coûts d'investissements, éviter les coupures de courant et réduire les pannes généralisées, améliorer la qualité des services rendus aux clients, et avoir des effets positifs sur l'environnement en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables.

## 2. Eau

### 2.1 RESSOURCES ET DISTRIBUTION

La Collectivité de Saint-Martin souffre d'un déficit chronique d'eau due à une faible pluviométrie et à la faiblesse des ressources naturelles en sources et nappes phréatiques. La partie française de l'île dispose d'une capacité de stockage en service de 16 100 m<sup>3</sup> répartis entre quatre unités gérées par l'Etablissement d'Eau et d'Assainissement de Saint-Martin<sup>1</sup> (EEASM) devenu établissement public après le passage au statut de COM.

Saint-Martin dispose depuis 2006 de deux usines de production d'eau potable :

- une usine de dessalement d'eau de mer fonctionnant selon un procédé de distillation, gérée par l'EEASM. La Générale des Eaux assure la distribution au terme d'un contrat de délégation de service public avec l'EEASM, prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2006 pour 14 ans ;
- une nouvelle usine produisant de l'eau potable selon le procédé d'osmose inverse, plus performante et économique, mise en service en septembre 2006. Le coût du mètre cube d'eau a ainsi pu être réduit d'un tiers, passant de 4,17 €/m<sup>3</sup> à 2,71 €/m<sup>3</sup>.

Au cours de la période récente, le nombre d'abonnés a sensiblement progressé en raison de la transformation de nombreux hôtels en logements individuels. En 2008, le rythme de croissance est resté soutenu, avec une augmentation de 5,4 % du nombre de clients.

Consécutivement à la mise en service de la nouvelle unité de dessalement d'eau de mer en partie française, la partie néerlandaise de l'île, via l'exploitant GEBE, a signé un contrat d'approvisionnement en eau auprès de l'EEASM. Cependant, entre 2007 et 2008, le volume d'eau vendu à la partie néerlandaise est passé de 204 557 m<sup>3</sup> à 3 938 m<sup>3</sup>, ce qui explique la diminution du volume d'eau total consommé. La consommation d'eau revient donc à son niveau de 2006.

#### Rendement du réseau Saint Martin

	2004	2005	2006	2007	2008	var 07/08
Volume consommé (m <sup>3</sup> )	1 051 323	1 052 681	1 028 639	1 213 751	1 072 912	-11,6%
Nombre de clients	10 826	11 372	11 813	12 138	12 791	5,4%
Prix moyen			6,63	5,69	6,48	13,9%

Source : Générale des eaux Guadeloupe

Le taux de rendement technique du réseau de distribution, rapport entre le volume facturé et le volume produit, a été estimé en 2008 à 68 %.

Certains quartiers de l'île, tels que Oyster Pond, font régulièrement face à un approvisionnement insuffisant en eau potable, notamment aux extrémités du réseau. Plusieurs projets ont été lancés afin d'améliorer le réseau de distribution, avec notamment la construction de réservoirs d'eau potable financés par la dotation que l'Etat a concédé à Saint-Martin dans le

<sup>1</sup> En remplacement de UCDEM, Union Caraïbe de dessalement d'eau de mer, suite aux recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes.

cadre du plan de relance. Le quartier de Concordia devrait être le premier à accueillir l'une de ces unités. Le réservoir de Galisbay devrait en outre être reconstruit.

## 2.2 TRAITEMENT DES EAUX USEES

Dans le cadre d'un contrat d'affermage renouvelable en 2012, la Collectivité a confié à la Générale des Eaux la gestion de l'assainissement des eaux usées et pluviales dont elle à la charge.

Les taux de raccordement respectifs des deux principales stations d'épuration de la Pointe des Canoniers et de Quartier d'Orléans s'établissent respectivement à 87 % et à 81 %. Une troisième station d'épuration, de capacité plus modeste, fonctionne en appoint des deux premières.

En octobre 2008, la station d'épuration de la Pointe des Canoniers, à laquelle est raccordée la partie occidentale de l'île, a été endommagée par le passage du cyclone Omar et fait l'objet, en 2009, de travaux de réhabilitation.

Compte tenu de l'insuffisance du réseau actuel<sup>1</sup>, le réseau d'assainissement est en cours d'extension. Après avoir étudié les possibilités de construction d'une station d'épuration de grande dimension, l'idée a été abandonnée par la Collectivité et l'EEASM compte tenu des difficultés rencontrées. Les projets s'orientent désormais vers la construction d'un réseau de petites unités. L'EEASM a ainsi validé le schéma directeur qui prévoit la réhabilitation de la station d'épuration de Quartier d'Orléans et la construction de quatre nouvelles stations :

- deux unités de taille inférieure à 2 000 Eq/hab. La première d'entre elle devrait être construite dans le village d'Oyster Pond, ce qui permettrait de raccorder au réseau d'égouts 1 200 habitants pour un budget estimé à 7 millions €.
- deux unités de dimension plus importante (entre 5 000 et 8 000 Eq/hab.). Pour ces unités, les possibilités de regroupement en une unique station d'épuration de grande capacité est, au jour de la rédaction de ce rapport, à l'étude.

Enfin, l'EEASM prévoit la création d'un laboratoire d'analyse de la qualité de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour le contrôle de l'assainissement non-collectif, en particulier des petites stations d'épuration privées.

---

<sup>1</sup> Les habitants de Saint-Martin constatent de manière très fréquente des débordements d'égouts. En outre, fin novembre 2008, la Collectivité de Saint-Martin a été mise en demeure au sujet de la station d'épuration de Quartier d'Orléans, jugée trop petite pour le volume d'eaux usées qu'elle reçoit quotidiennement.

## Section 5

# L'éducation

Le système éducatif à Saint-Martin constitue une priorité majeure de la Collectivité. Tandis que celle-ci a demandé la mise en place du bilinguisme dans les écoles maternelles et primaires<sup>1</sup>, de lourds investissements ont été réalisés dans la rénovation d'écoles. Un nouveau lycée public pourrait en outre être inauguré à horizon 2011-2012.

### 1. Etablissements scolaires

Pour l'année scolaire 2008-2009, Saint-Martin présentait 26 établissements scolaires dont 19 appartenaient au premier degré. L'enseignement privé compte 8 établissements, soit 30 % des établissements.

#### Nombre d'établissements scolaires du 1er et du 2nd degré

1er degré	08/09	2nd degré	08/09
<b>Enseignement public</b>	<b>14</b>	<b>Enseignement public</b>	<b>4</b>
Préélémentaire	5	Collèges	3
Elémentaire et élémentaire spécialisé	9	Lycées	1
<b>Enseignement privé</b>	<b>5</b>	<b>Enseignement privé</b>	<b>3</b>
Préélémentaire	2	Collèges	2
Elémentaire et élémentaire spécialisé	3	Lycées	1
<b>Ensemble 1er degré</b>	<b>19</b>	<b>Ensemble 2nd degré</b>	<b>7</b>

Source: Rectorat de Guadeloupe

Saint-Martin souffre d'un manque d'infrastructures scolaires avec un nombre insuffisant d'écoles maternelles (qui ne peuvent plus accueillir tous les enfants) et primaires (dont certaines peuvent accueillir jusqu'à 500 élèves). L'unique lycée public de Saint-Martin apparaît lui aussi sous-dimensionné. Par conséquent, la Collectivité prévoit la construction d'un second lycée public dans la perspective de pouvoir offrir aux jeunes saint-martinois un établissement d'enseignement général et un établissement d'enseignement professionnel pour la rentrée scolaire 2011-2012. En outre, le programme triennal de constructions d'écoles, dont le budget total s'élève à 12 millions €, s'est poursuivi en 2008 avec notamment la construction des écoles de Spring et de Sandy Ground.

<sup>1</sup> Article 5 (art. L.O. 6311-1 à L.O. 6380-1 nouveaux du code général des Collectivités territoriales - Statut de Saint-Martin)

## 2. Effectifs

### 2.1 LE CORPS ENSEIGNANT

Pour l'année scolaire 2008-2009, la Collectivité de Saint-Martin comptait 626 enseignants contre 582 en 2007, soit une hausse de 7,6 %.

Le nombre d'enseignants du premier degré diminue de 14 % tandis que le personnel enseignant du second degré voit ses effectifs augmenter de 30 %.

#### Effectifs des personnels ayant une activité

IATOSS*	26
Personnel 1er degré	253
Personnel 2nd degré	373
Personnel de direction et d'inspection	8
Personnel d'éducation et d'orientation	7
<b>Ensemble</b>	<b>667</b>

\* IATOSS: Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, social et de santé

Source: Rectorat de Guadeloupe

### 2.2 LES ELEVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE

A la rentrée scolaire 2008-2009, les établissements du premier et second degrés ont accueilli respectivement 5 361 élèves (+3,2 % par rapport à l'année 2007-2008) et 4 034 élèves (-0,8 % sur la même période).

#### Nombre d'élèves du 1er et du 2nd degré

1er degré	07/08	08/09	Var n/n-1	2nd degré	07/08	08/09	Var n/n-1
<b>Enseignement public</b>	<b>4 957</b>	<b>5 033</b>	<b>1,5%</b>	<b>Enseignement public</b>	<b>3 852</b>	<b>3 791</b>	<b>-1,6%</b>
Préélémentaire	1 604	1 671	4,2%	Collèges	2 166	2 372	9,5%
Elémentaire et élémentaire spécialisé	3 353	3 362	0,3%	Lycées	1 564	1 419	-9,3%
<b>Enseignement privé</b>	<b>238</b>	<b>328</b>	<b>37,8%</b>	<b>Enseignement privé</b>	<b>213</b>	<b>243</b>	<b>14,1%</b>
Préélémentaire	65	81	24,6%	Collèges	172	183	6,4%
Elémentaire et élémentaire spécialisé	173	247	42,8%	Lycées	41	60	46,3%
<b>Ensemble 1er degré</b>	<b>5 195</b>	<b>5 361</b>	<b>3,2%</b>	<b>Ensemble 2nd degré</b>	<b>4 065</b>	<b>4 034</b>	<b>-0,8%</b>

Source: Rectorat de Guadeloupe

Selon les chiffres du rectorat de Guadeloupe, il y aurait en moyenne 21,2 élèves par enseignant dans le 1<sup>er</sup> degré et 10,8 élèves par enseignant dans le second degré (établissements publics et privés confondus). A titre de comparaison, à la Guadeloupe et à Saint-Barthélemy, ces ratios s'établissent à 15,9 et 21,7 élèves par enseignants dans le premier degré et 9,4 et 11,3 élèves par enseignant dans le second degré.

### 2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

D'après le recensement de l'INSEE réalisé en 1999, la population saint-martinoise dispose d'un niveau éducatif sensiblement équivalent à celui de la Guadeloupe. La part de la population âgée de plus de 15 ans ne disposant d'aucun diplôme est relativement élevée (37,2 %) et seuls 9 % de la population possède un niveau de formation supérieur au baccalauréat.

**Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le diplôme**

	<b>Etudiant</b>	<b>Sans dipl.</b>	<b>Avant Bac</b>	<b>Bac, Brevet prof.</b>	<b>BAC+2</b>	<b>Dip. Sup.</b>
Saint-Barthélemy	2,6%	26%	39%	15,7%	8,5%	7,8%
Saint-Martin	9,8%	37,2%	31,3%	12,4%	5,0%	4,0%
Guadeloupe (hors îles du Nord)	13,6%	41,8%	27,2%	8,6%	4,1%	4,3%
Métropole	11,3%	17,7%	44,5%	10,8%	7,6%	8,0%

Source : INSEE-Recensement 1999

Tandis que l'année 2008 a été marquée par la mise en place de bourses d'étudiants, 2009 devrait voir un renforcement de la coopération entre la Collectivité de Saint-Martin et l'Université Antilles-Guyane (UAG).



## CHAPITRE IV

### L'évolution monétaire et financière

## Remarques méthodologiques

---

Ce chapitre présente l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier dans la collectivité de Saint-Martin. La notion d'établissement de crédit (EC) local considéré dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet à Saint-Martin.

## Section 1

# Structure du système bancaire et financier

## 1. Les évènements majeurs de l'année

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière la plus sévère depuis celle de 1929. Son origine se trouve aux Etats-Unis, dans la croissance au cours des années 2000 des crédits immobiliers, notamment à des populations non solvables (crédits *subprime*). Ce développement a été favorisé par la baisse des taux d'intérêt décidée par la FED en 2000-2001 pour enrayer la récession déclenchée par l'éclatement de la bulle internet et une politique volontariste du gouvernement américain pour encourager l'accession à la propriété.

Afin de maintenir leur capacité d'intervention sur le marché du crédit immobilier, les établissements américains ont fortement développé sur cette période les techniques de titrisation leur permettant de transférer les créances vers des investisseurs. Ces titres ont ensuite été associés à d'autres au sein de nouveaux véhicules, aboutissant à un enchevêtrement très complexe rendant très difficile l'appréciation du risque sous-jacent et leur valeur.

La remontée des taux, décidée par la FED entre 2003 et 2006 (de 1 % à 5 %) pour lutter contre les pressions inflationnistes, a eu un double effet : l'assèchement de la demande sur le marché de l'immobilier et le renchérissement du coût des crédits, pour l'essentiel contractualisés à taux variable. Il en est alors découlé un accroissement des impayés, notamment des ménages les plus fragiles dont les maisons ont été saisies par les organismes de crédit puis revendues, accélérant ainsi la baisse des prix.

La valeur des titres a baissé, certains n'ont pu être cotés et des provisions ont alors été constituées pour couvrir les pertes. Les investisseurs n'ont pu liquider leurs créances du fait d'une défiance croissante envers ces produits sophistiqués puis envers les fonds d'investissement, les OPCVM dont les SICAV monétaires, et les établissements de crédit eux-mêmes, tous susceptibles de détenir ces produits toxiques. La crise des *subprimes* s'est ainsi propagée au marché interbancaire, où les taux d'intérêt, face à l'incertitude, sont montés brutalement et ce malgré des interventions massives des grandes banques centrales pour éviter le déclenchement d'une crise systémique.

À partir de l'été 2007, les banques du monde entier ont été contraintes de passer dans leurs comptes des dépréciations de la valeur de leurs actifs, amputant d'autant leurs capitaux propres. Si certaines ont pu procéder à des augmentations de capital au premier semestre 2008 pour maintenir leur solvabilité, d'autres ont été nationalisées ou rachetées et certaines ont fait faillite. C'est le cas de Lehman Brothers à l'automne 2008.

Face à l'aggravation de la crise, des plans de sauvetage des systèmes financiers ont été mis en œuvre dans les grandes économies à partir des mois de septembre-octobre. En France, l'Etat est intervenu en créant la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ainsi que la Société de Prise de Participations de l'Etat (SPPE) (*cf. infra*). Ces interventions étatiques se poursuivent encore au début de l'année 2009, la plus importante étant le plan Geithner de février 2009 qui prévoit notamment la constitution d'un fonds public – privé pour délester les banques américaines de leurs actifs toxiques.

## 1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Le paysage bancaire de Saint-Martin n'a pas évolué notablement au cours de l'exercice 2008. L'année est marquée, sur le plan bancaire et financier local, par les principaux événements suivants :

- le 28 avril 2008, M. E. Berthier, préfet de Région, a inauguré la nouvelle agence de l'IEDOM en Guadeloupe en présence de M. J.P. Landau, président du conseil de surveillance de l'IEDOM et deuxième sous gouverneur de la Banque de France, de M. Rosduel, représentant de la ville des Abymes ainsi que de M. Y. Barroux, directeur général de l'IEDOM. L'IEDOM est maintenant situé dans la ZAC de Dothémare dans la commune des Abymes.

- la BDAF a entamé une phase de modernisation de ses agences et déménagé son siège social désormais situé au parc d'activités de la Jaille, à Baie-Mahault.

## 1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2008 ont affecté de façon plus ou moins significative l'activité locale.

Le 28 janvier 2008, l'ensemble des établissements de crédit de 27 pays européens a inauguré les moyens de paiement utilisables par 370 millions d'habitants dans le cadre du projet SEPA (Single European Payment Area – Espace Unique de Paiement en Euros). Le nouveau virement européen SCT (SEPA Credit Transfer) remplace désormais le virement classique utilisé jusqu'à maintenant en France. Il permet à l'ensemble des acteurs économiques d'émettre et recevoir des virements dans tous les pays de l'espace économique européen ainsi que des pays voisins, dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix. Les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010 et les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011.

Après le premier groupe emmené par l'Allemagne en novembre 2007, un second groupe de pays européens, dont la France, a rejoint TARGET 2, le nouveau système européen de règlement en temps réel des opérations de gros montants, le 18 février 2008. Il repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des mécanismes performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitements et en renforçant la continuité opérationnelle.

L'année 2008 a vu également l'adoption de plusieurs mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs a été adoptée le 3 janvier 2008. Ce texte contient deux dispositions relatives aux services bancaires. Il prévoit la création d'un relevé annuel des frais bancaires. A destination des personnes physiques et des associations, il récapitule le total des sommes perçues par l'établissement de crédit au cours de l'année civile précédente, au titre de produits ou services dont ces clients bénéficient dans le cadre de la gestion de leur compte de dépôts. Il instaure l'obligation pour la banque de fournir, au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une notice présentant

les conditions et modalités de variation de taux ainsi qu'une simulation et, pour les prêts à taux fixe, un échéancier des amortissements détaillant pour chaque échéance la répartition du remboursement entre le capital et les intérêts. Le 16 mai 2008, est entré en vigueur le décret n° 2007-1611 du 15 novembre 2007 relatif au plafonnement des frais bancaires en cas d'incident de paiement.

Dans le même temps, le Parlement européen adoptait le 16 janvier 2008 une directive visant à harmoniser les conditions d'octroi de crédits à la consommation en Europe. Cette directive uniformise notamment les éléments d'information contractuels devant être fournis aux consommateurs ainsi que les modalités de remboursement anticipé. En facilitant la comparaison des offres des établissements des différents pays européens, ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence. Au mois de mai 2008, en application des principes adoptés par le Comité Consultatif du Secteur Financier, les banques françaises se sont engagées à mettre en place un service d'aide à la mobilité bancaire. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôts pourra agir, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire. Enfin, le 25 novembre 2008, le ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a annoncé deux mesures visant à renforcer la transparence et la concurrence en matière d'assurance emprunteur. Une évolution législative sera engagée afin de libéraliser le choix de l'assurance emprunteur en matière de crédit immobilier. S'agissant des crédits à la consommation, le coût de l'assurance facultative devra être exprimé en euros et par mois sur tous les documents d'information et publicitaires.

Le début de l'année 2008 a été marqué par la publication, le 4 février, du rapport de la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi au premier ministre sur les enseignements à tirer des pertes de trading constatées par la Société Générale dans l'affaire dite « Kerviel ». Le rapport préconise notamment un renforcement du contrôle des opérations de marchés réalisées par les banques ainsi qu'une meilleure prise en compte du risque opérationnel. Il demande également une plus grande implication des dirigeants dans le contrôle des risques grâce à la création de comités au sein des organes sociaux dédiés à la surveillance des risques et au contrôle interne.

Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie, dont l'objet est « de lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix », a été adoptée le 4 août 2008. Dans son article 145, elle étend, à compter du 1er janvier 2009, la distribution du Livret A à tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent à cet effet par convention avec l'Etat. Dans le même temps, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relevait les taux des produits de l'épargne réglementée, portant le taux du Livret A à 4 % à compter du 1er août 2008.

Mais l'année 2008 a été avant tout marquée par les turbulences sur le système financier mondial et les interventions des grandes banques centrales pour tenter de résoudre les problèmes de liquidités.

Dès la fin de l'année 2007, face à la dépréciation des actifs dans le cadre d'une crise initialement circonscrite au marché immobilier américain, les liquidités se sont raréfiées sur les marchés monétaires. Les banques ont dès lors rencontré des difficultés pour accéder à une ressource devenue rare et dont le coût, par voie de conséquence, augmentait. Cette crise financière, qui a progressivement affecté l'ensemble du système financier mondial, a entraîné

une vague d'opérations de fusions et d'acquisitions dans le secteur bancaire. Un pic a été atteint au mois de septembre 2008 avec la faillite de la banque américaine d'investissement Lehman Brothers. En Europe, ce sont Dexia et Fortis qui ont fait l'objet d'un plan de sauvetage. Afin de restaurer la confiance et normaliser le fonctionnement des marchés monétaires, les banques centrales, prêteurs en dernier ressort, ont ajusté leurs cadres opérationnels et leurs modalités d'intervention. Parallèlement aux baisses successives de taux, elles ont allongé la maturité de leurs facilités, élargi la gamme des garanties éligibles en contrepartie de leurs prêts ainsi que la liste des établissements susceptibles de bénéficier de leurs prêts.

Afin de compléter les actions des banques centrales pour faire face aux problèmes de liquidités observés sur les marchés interbancaires, les gouvernements ont mis en place des plans pour soutenir le financement de l'économie et renforcer les fonds propres des banques. En France, le plan de soutien s'est organisé autour de deux volets.

Un plan de financement de l'économie a ainsi été défini par le gouvernement le 2 octobre 2008. Il répond à deux enjeux pour les banques : leur fournir de la liquidité à moyen terme, tout en offrant un guichet en capital pour renforcer leurs fonds propres.

Les contreparties demandées aux institutions financières accédant à ces ressources portent sur le soutien à l'activité économique et aux PME et TPE.

- les banques se sont engagées à augmenter de 3 à 4 % le montant total de l'encours des crédits accordés.

- l'Etat s'assure que les banques jouent pleinement le jeu du financement de l'économie, en veillant à ce que les flux de crédit aux PME et aux TPE soient publiés mensuellement et en mettant en œuvre un dispositif de médiation du crédit.

Ce dispositif a été rendu opérationnel le 14 novembre 2008 ; il vise les entreprises confrontées à des difficultés pour accéder au crédit et qui n'ont pu trouver de solution avec les banques et avec Oséo.

Sous l'égide des Préfets et des Trésoriers payeurs généraux, la médiation du crédit est conduite par des médiateurs qui sont, dans l'hexagone, les directeurs de succursale de la Banque de France, et dans l'outre-mer, les directeurs des agences de l'IEDOM et de l'IEOM.

Parallèlement, le gouvernement a apporté sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire. La loi de finance rectificative pour le financement de l'économie n°2008-1061 du 16 octobre 2008 a autorisé l'Etat à intervenir afin de soutenir le secteur bancaire dont les conditions de refinancement se sont brutalement dégradées dans le contexte de crise financière mondiale. Cette intervention a pris deux formes :

- la création de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ; en échange d'une rémunération de sa garantie, l'Etat fournit aux banques des ressources stables et à moyen terme, pour un montant maximal de 360 milliards d'euros,

- la souscription par l'Etat de titres émis par les principales banques afin de participer au renforcement de leurs fonds propres.

En contrepartie, les banques ont pris, dans des conventions signées avec l'Etat, des engagements fermes de financement de l'économie, sous la forme d'une progression des encours de prêts à l'économie française (particuliers, entreprises, collectivités locales) ainsi que des engagements de comportement éthique.

### LA MEDIATION DU CREDIT EN GUADELOUPE

Opérationnelle depuis novembre 2008 en métropole comme dans toutes les géographies d'Outre-mer, la médiation du crédit est ouverte à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur ou repreneur d'entreprise, entrepreneur individuel qui rencontre des difficultés de financement (refus de crédit signifiés, exigences accrues en matière de garanties ou d'assurance crédit...). Les objectifs prioritaires de ce dispositif national d'accompagnement des entreprises sont de ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de trésorerie ou de financements, et de veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan de soutien à l'économie. Le dépôt de dossier se fait exclusivement sur le site dédié : [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr).

En Guadeloupe, et dans les autres départements ultramarins, la médiation du crédit est conduite par le directeur de l'agence de l'IEDOM. L'application des directives gouvernementales a conduit à la création d'une cellule opérationnelle de suivi et d'une commission départementale de financement de l'économie. Ces comités se réunissent régulièrement afin de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs mis en place et de dresser un état de la situation économique locale.

C'est dans ce cadre que le préfet de région a réuni, le 5 novembre 2008, autour des administrations et institutions chargées de la mise en œuvre du plan français de financement de l'économie (l'AFD, la CDC, la DDTEFP, l'IEDOM, la Préfecture et la Trésorerie générale), les banques et établissements de crédit, les chambres consulaires et organisations patronales. L'assemblée générale de la CCI, organisée le 18 novembre 2008, a été également l'occasion pour l'IEDOM et l'AFD de présenter le dispositif de médiation du crédit.

## 2. Organisation du système bancaire

---

### 2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS

Au 31 décembre 2008, sept établissements de crédit étaient implantés ou représentés à Saint-Martin, répartis en réseaux :

- les banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) :
  - la Banque des Antilles Françaises (BDAF, groupe Caisse d'épargne) ;
  - la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG, groupe Crédit Agricole) ;
  - la Banque Nationale de Paris Paribas Guadeloupe (BNP Paribas)
  - la Banque Postale
- les banques mutualistes
  - la BRED – Banque Populaire ;
  - la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane
- une société financière : la Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG), représentée localement par la BRED-Banque Populaire.

## Nombre d'établissements de crédit

	2004	2005	2006	2007	2008
Banques AFB	3	2	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
Sociétés financières	1	1	1	1	1
<b>Total EC locaux</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

Source : IEDOM

Par comparaison, le secteur bancaire comprenait en partie hollandaise huit établissements de crédit : ABN AMRO Bank NV, The Bank of Nova Scotia, Barclays Ban PCL, The Chase Manhattan Bank, City Bank, Royal Bank of Trinidad et Tobago, SFT Bank NV et Windward Islands Bank.

L'ensemble de ces établissements, de statut extraterritorial ou ordinaire, est placé sous l'autorité d'une filiale de la Banque Centrale des Pays-Bas installée à Phillipsburg : la Banque des Antilles Néerlandaises (Bank van de Nederlandse Antillen) dont le siège est à Curaçao.

## 2.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

### Liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2008

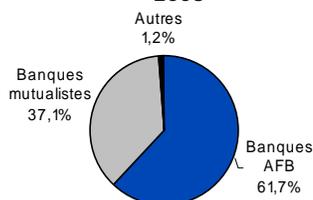
Dénomination	Capital social (M€)	Siège social	Adresse locale	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectif
<b>Les Banques AFB</b>						
Banque des Antilles Françaises	55,9	Parc d'activité de la Jaille Bât. 5 et 6 97122 Baie-Mahault		Caisse Nationale d'Epargne	2	18
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	19, Boulevard des italiens 75 002 Paris	Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Crédit Lyonnais	2	29
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	16, Boulevard des italiens 75 009 Paris	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Banque Nationale de Paris Paribas	1	3
Banque Postale	2342,4	34, Rue de la Fédération 75 115 Paris	Basse-Terre	La Poste	5	7
<b>Les Banques mutualistes ou coopératives</b>						
BRED – Banque Populaire	39,2	18, Quai de la Rapée Paris	Bd Marquisat de Houelbourg- Jarry	Caisse Centrale des Banques Populaires	1	4
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	36,3	Rue du professeur Garcin 97 200 Fort-de-France	Centre d'activité de la Jaille Baie-Mahault	Groupe Crédit Mutuel	1	8

Source : IEDOM

## 2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

Les banques AFB, nettement mieux représentées sur l'île, tant en nombre de guichets que de distributeurs automatiques de billets, dominent le marché.

### Ventilation des crédits par réseau en 2008



Source : IEDOM

### 2.3.1 Les emplois

Au 31 décembre 2008, les banques AFB disposaient d'une part de marché de 61,7 % sur l'activité de distribution du crédit à Saint-Martin, contre 37,1 % pour le réseau mutualiste. Cette prééminence du réseau AFB s'est légèrement renforcée depuis deux ans (+ 1,3 point) et est particulièrement nette sur le segment des crédits à la consommation (75,4 %), les banques mutualistes dominant pour leur part le marché des crédits de trésorerie (55,9 %).

#### Répartition des crédits par réseau bancaire en 2008

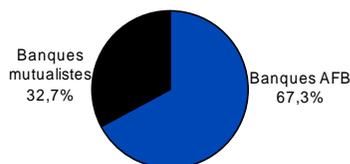
	Banques AFB	Banques mutualistes	Autres
Crédits de trésorerie	44,1%	55,9%	0,0%
Crédits à la consommation	75,4%	24,5%	0,1%
Crédits à l'équipement	71,1%	27,0%	1,9%
Crédits à l'habitat	53,1%	45,5%	1,3%
dont aux particuliers	55,9%	42,6%	1,6%
dont aux entreprises	46,5%	51,6%	1,9%

Source : IEDOM

### 2.3.2 Les ressources

Au 31 décembre 2008, les banques AFB disposaient d'une part de marché de 67,3 % sur l'activité de collecte de dépôts à Saint-Martin, contre 32,7 % pour le réseau mutualiste. Cette prééminence du réseau AFB s'est atténuée sur deux ans (- 4,4 points), à l'exception du segment des comptes d'épargne à régime spécial où elle s'est renforcée (+1,3 point) pour atteindre 87,2 %.

#### Ventilation des dépôts par réseau à fin 2008



Source : IEDOM

#### Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2008

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	57,4%	87,2%	73,9%	67,3%
Banques mutualistes	42,6%	12,8%	26,1%	32,7%

Source : IEDOM

## 2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs employés dans les agences bancaires de Saint-Martin ont augmenté de 11,3 % en 2008 (+ 7 personnes) pour s'établir à 69 personnes. Le réseau AFB concentre plus de 80 % de cet effectif.

## Effectifs des établissements de crédit locaux

	2005	2006	2007	2008	Var.08/07
Banques AFB	56	59	51	57	11,8%
Banques mutualistes	10	10	11	12	9,1%
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>69</b>	<b>62</b>	<b>69</b>	<b>11,3%</b>

Source : IEDOM

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

A fin 2008, la collectivité de Saint-Martin comptait 12 guichets bancaires. Sur les quatre derniers exercices, la densité en guichets est restée relativement stable. Le taux d'équipement qui s'établit à 2 939 habitants par guichet demeure nettement inférieur à celui observé à Saint-Barthélemy (un guichet pour 917 habitants) et relativement proche de celui relevé en Guadeloupe (un guichet pour 2 685 habitants).

Plus de 80 % des guichets bancaires installés dans la collectivité sont détenus par le réseau AFB.

#### Nombre de guichets permanents

	2004	2005	2006	2007	2008
Banques AFB	9	9	10	10	10
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
<b>Total Guichets bancaires</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Nb d'habitants par guichet bancaire*	2 926	2 926	2 939	2 939	2 939

\* Population : 32 187 (avant 2006 - moyenne arithmétique entre la population en 1999 et celle en 2006); 35 263 (à partir de 2006)

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2008, 22 distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) étaient à disposition de la clientèle des établissements de crédit installés à Saint-Martin, un nombre stable sur un an. Sur quatre ans, la densité bancaire s'est améliorée passant de 1 893 habitants par guichet bancaire en 2004 à 1 603 en 2008. La collectivité de Saint-Martin dispose ainsi d'un taux d'équipement en DAB-GAB nettement moins élevé qu'à Saint-Barthélemy (un automate pour 826 habitants) et relativement proche de celui relevé en Guadeloupe (un automate pour 1 459 habitants).

#### Nombre de distributeurs et guichets automatiques de banques

	2004	2005	2006	2007	2008
Banques AFB	13	16	16	18	17
Banques mutualistes ou coopératives	4	4	4	4	5
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
Nb d'habitants par guichet automatique*	1 893	1 609	1 763	1 603	1 603

\* Population : 32 187 (avant 2006 - moyenne arithmétique entre la population en 1999 et celle en 2006); 35 263 (à partir de 2006)

Source : IEDOM

## 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2008, le nombre de comptes de dépôts et d'épargne gérés par les agences bancaires installées à Saint-Martin s'établissait à 53 546, en hausse de 6,2 % sur un an (+ 3 132 comptes), contre + 6,1 % en 2007 et + 6,7 % en 2006. Les banques AFB détenaient 82,6 % de l'ensemble des comptes recensés.

La croissance d'ensemble tient essentiellement au dynamisme des comptes de dépôts à vue (+ 1 820, soit + 8,3 %) et des comptes sur livrets (+ 1 576, soit + 6,7 %). Cette dernière évolution est corrélée à la hausse des taux de rémunération de l'épargne réglementée<sup>1</sup>, intervenue le 1<sup>er</sup> août 2008. Le nombre de livrets de développement durable (LDD) a continué de progresser à un rythme soutenu (+ 21,6 % après + 19 %), la collecte ayant bénéficié de la poursuite des actions de communication menées par les banques à l'occasion de la transformation des CODEVI en LDD en 2007. Le nombre de livrets A et bleus, qui représentent 62,8 % de l'ensemble des comptes sur livrets, a enregistré une croissance de 6,4 % sur un an, après + 4 % l'année précédente. Celui des livrets jeunes a affiché, pour le deuxième exercice consécutif, un taux de croissance à deux chiffres (+ 11,6 % après + 11 %) tandis que le nombre de livrets ordinaires a continué de se tasser (+ 1,3 % après + 2,7 %). Le nombre de plans d'épargne logement a reculé (- 4,5 % après + 3,1 % en 2007), subissant les effets de la modification de la fiscalité intervenue en janvier 2006. De même, en dépit du relèvement de 0,75 point sur un an du taux de rémunération, le nombre de comptes d'épargne logement a également accusé une baisse en 2008 (- 6,8 % après + 6,5 %).

L'intérêt des agents pour les comptes à terme a diminué, leur nombre s'étant replié de 3,7 % après le pic observé en 2007 (+ 40,5 %).

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires s'élevait à 0,7 par habitant, contre 1,5 à Saint-Barthélemy et 0,9 en Guadeloupe. Le taux d'équipement de la clientèle saint-martinoise en produits d'épargne est quasiment similaire (0,8 compte par habitant contre 1,6 à Saint-Barthélemy et 1,8 en Guadeloupe).

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2005	2006	2007	2008	Var. 08/07	Part
<b>Dépôts à vue</b>	<b>18 957</b>	<b>20 618</b>	<b>21 807</b>	<b>23 627</b>	<b>8,3%</b>	<b>44,1%</b>
<b>Dépôts à terme</b>	<b>604</b>	<b>885</b>	<b>1 243</b>	<b>1 197</b>	<b>-3,7%</b>	<b>2,2%</b>
<b>Comptes sur livrets</b>	<b>21 332</b>	<b>22 187</b>	<b>23 374</b>	<b>24 950</b>	<b>6,7%</b>	<b>46,6%</b>
-Livrets A et Bleu	13 770	14 168	14 728	15 677	6,4%	29,3%
-Livrets ordinaires	4 259	4 298	4 415	4 474	1,3%	8,4%
-Livrets jeunes	1 530	1 584	1 759	1 963	11,6%	3,7%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	818	919	1 022	1 073	5,0%	2,0%
-Livrets de développement durable (LDD)	955	1 218	1 450	1 763	21,6%	3,3%
<b>Epargne-logement</b>	<b>3 496</b>	<b>3 695</b>	<b>3 848</b>	<b>3 647</b>	<b>-5,2%</b>	<b>6,8%</b>
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	1 069	1 139	1 213	1 130	-6,8%	2,1%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	2 427	2 556	2 635	2 517	-4,5%	4,7%
<b>Plan d'épargne populaire (PEP)</b>	<b>138</b>	<b>100</b>	<b>80</b>	<b>69</b>	<b>-14,0%</b>	<b>0,1%</b>
<b>Total</b>	<b>44 551</b>	<b>47 537</b>	<b>50 414</b>	<b>53 546</b>	<b>6,2%</b>	<b>100%</b>
<b>Nombre de comptes ordinaires par habitant*</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	-	-
<b>Nombre de comptes d'épargne par habitant*</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	-	-

\* Population : 32 187 (avant 2006 - moyenne arithmétique entre la population en 1999 et celle en 2006); 35 263 (à partir de 2006)

Source : IEDOM

<sup>1</sup> Entre août 2007 et août 2008, les taux de rémunération du livret A et du livret de développement durable ont gagné 1 point, celui du livret d'épargne populaire, 0,5 point et atteignent ainsi un maximum depuis 2003.

A fin 2008, le solde moyen d'un compte (hors assurance-vie et comptes titres) s'élevait à 4 512 € à Saint-Martin, en baisse de 4,9 % sur un an (- 230,9 €). Cette moyenne est supérieure à celle observée en Guadeloupe (3 947 €), reflétant la situation plus aisée de la clientèle saint-martinienne. Elle reste cependant nettement inférieure à celle relevée à Saint-Barthélemy (16 044 €).

La baisse observée en 2008 provient de la diminution de l'encours des comptes à vue (-6,1 %), l'encours moyen d'un compte ordinaire passant ainsi de 6 649 € à 5 761 € (- 13,4 %). L'encours moyen d'un compte sur livret est resté relativement stable (+0,2 %), l'élément marquant provenant de la hausse de 15,2 % de l'encours moyen d'un LDD<sup>1</sup>. Le solde moyen pour l'épargne logement a enregistré une hausse de 5,6 % (+ 260 €), celui relatif aux CEL affichant l'augmentation la plus marquée (+ 8,2 %, contre une croissance de 4,7 % pour les PEL).

L'évolution de l'encours moyen des comptes à terme est apparue, comme en 2007, la plus dynamique (+ 24,5 %, + 9 342 €) en liaison notamment avec la hausse de leurs conditions de rémunération jusqu'au troisième trimestre 2008.

#### Solde moyen des comptes bancaires (en €)

	2005	2006	2007	2008	var 08-07	Guadeloupe
<b>Dépôts à vue</b>	<b>6 464</b>	<b>6 324</b>	<b>6 649</b>	<b>5 761</b>	<b>-13,4%</b>	<b>5 020</b>
<b>Dépôts à terme</b>	<b>45 688</b>	<b>43 668</b>	<b>38 199</b>	<b>47 541</b>	<b>24,5%</b>	<b>20 194</b>
<b>Comptes sur livrets</b>	<b>1 307</b>	<b>1 225</b>	<b>1 148</b>	<b>1 150</b>	<b>0,2%</b>	<b>1 695</b>
-Livrets A et Bleu	761	777	784	815	3,9%	1 261
-Livrets ordinaires	3 460	3 021	2 621	2 578	-1,6%	3 204
-Livrets jeunes	286	270	260	275	5,7%	306
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	1 697	1 730	1 737	1 662	-4,3%	2 178
-Livrets de développement durable (LDD)	881	964	1 018	1 172	15,2%	1 353
<b>Epargne-logement</b>	<b>4 816</b>	<b>4 913</b>	<b>4 638</b>	<b>4 898</b>	<b>5,6%</b>	<b>6 946</b>
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	2 495	2 444	2 285	2 472	8,2%	3 524
-Plans d'épargne-logement (PEL)	5 838	6 013	5 721	5 987	4,7%	9 112
<b>Total</b>	<b>4 419</b>	<b>4 542</b>	<b>4 743</b>	<b>4 512</b>	<b>-4,9%</b>	<b>3 947</b>

Source : IEDOM

<sup>1</sup> Ces derniers ont bénéficié, en janvier 2007, d'une revalorisation de leur plafond de dépôt.

## Section 2

# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

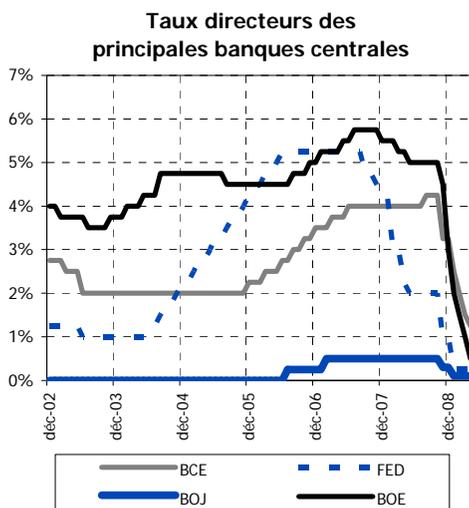
## 1. Les taux directeurs

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière. La crise des "subprimes", qui a débuté à l'été 2007, s'est progressivement étendue au marché interbancaire en générant une crise de confiance parmi les établissements bancaires, personne ne sachant réellement évaluer l'exposition des autres aux actifs qualifiés de "toxiques". Cette méfiance s'est traduite par d'importantes tensions sur les marchés interbancaires, et les principales banques centrales, dont la BCE, sont intervenues dès le début du mois d'août 2007 en fournissant des liquidités aux marchés interbancaires.

Les marchés interbancaires ont fini par s'assécher et la crise de confiance s'est étendue aux autres compartiments des marchés financiers (certificats de dépôt, titrisation, obligation) à l'automne 2008 après la faillite de Lehman Brothers.

Outre ces apports de liquidités (qui ont fait doubler le montant des refinancements dans l'Eurosystème par rapport à la situation d'avant crise), plusieurs mesures ont été prises pour contenir la crise :

- la durée des prêts consentis au système bancaire a été allongée ; avant la crise, 60 % des refinancements étaient accordés sur une semaine alors qu'en octobre 2008, 60 % du refinancement se faisait en 3 mois ;
- les modalités techniques d'adjudication ont été revues en octobre 2008, permettant aux établissements de crédit d'accéder en quantité illimitée à la monnaie centrale à taux fixe ; jusqu'à cette date, les établissements étaient en concurrence pour accéder au refinancement et ceux qui avaient le plus besoin de monnaie centrale étaient contraints de surenchérir dans les appels d'offre pour se garantir un refinancement ;
- des accords de coopération ont été conclus avec la Federal Reserve et la Banque Nationale Suisse pour permettre aux établissements européens d'accéder à un refinancement en dollar américain ou en franc suisse ;



- la liste des titres de créances admissibles en garantie des opérations de refinancement a été étendue, notamment aux créances sur des entreprises cotées BBB<sup>1</sup>.

Aux Etats-Unis, les aménagements du cadre d'intervention de la FED ont été beaucoup plus importants que ceux d'autres banques centrales puisque depuis octobre 2008, des "mesures non conventionnelles" ont été mises en place. Elles permettent à la FED d'acheter directement sur les marchés financiers des titres à court et à long terme émis par des entreprises ou adossés à des créances sur les ménages.

Ces interventions sur la liquidité se sont également accompagnées d'importantes baisses de taux directeurs. La Banque Centrale Européenne a initié un cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008. Cinq autres décisions similaires sont intervenues depuis, ramenant ainsi le taux des opérations principales de refinancement à 1 % le 13 mai 2009. La BCE avait également réduit à 100 points le corridor formé par les taux des facilités permanentes entre le 8 octobre 2008 et le 21 janvier 2009, pour accompagner les banques européennes pendant cette période agitée de la crise financière après la faillite de Lehman Brothers.

#### Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	09/07/08	08/10/08	15/10/08	12/11/08	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Taux de soumission REPO	4,25%	4,25%	3,75%	3,25%	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	5,25%	4,75%	4,75%	3,75%	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	3,25%	3,75%	3,75%	2,75%	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC) avait déjà diminué le taux des "federal funds" à trois reprises en 2007, soit une baisse au total de 100 points, à 4,25 %. Cette politique d'assouplissement s'est intensifiée en 2008 pour aboutir à un taux compris entre 0 et 0,25 % par une décision du 16 décembre 2008.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait procédé à une première baisse de 25 points le 5 décembre 2007, a ramené son "bank rate" à 2 % fin 2008 puis à 0,5 % en mars 2009.

Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation, a de nouveau réduit son principal taux directeur pour le ramener à 0,1 % au début de l'année 2009.

## 2. Les taux créditeurs

L'arrêté du 29 janvier 2008, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2008, a modifié le mode de calcul des taux de rémunération des principaux produits d'épargne réglementée. Le taux du livret A est désormais calculé comme la moyenne arithmétique entre l'inflation<sup>2</sup> et la moitié de la somme des moyennes mensuelles des taux courts (Euribor et Eonia), avec un plancher minimum égal à l'inflation majorée de 0,25 point. Ce mode de calcul succède ainsi à la formule

<sup>1</sup> Dans les grilles de notation de Standard & Poor's et Fitch, la note BBB correspond à un produit financier de « qualité moyenne inférieure ».

<sup>2</sup> Inflation mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE.

d'indexation automatique<sup>1</sup> instaurée en juillet 2004. A compter de janvier 2009, deux nouvelles règles sont introduites :

- le taux du Livret A ne peut pas dépasser une variation de plus de 1,5 point, à la hausse ou à la baisse, entre deux fixations consécutives. Ainsi, lorsque le taux du Livret A est à 2,50%, lors de la détermination du nouveau taux, il ne pourra pas être inférieur à 1 % ni supérieur à 4 % ;
- le Gouverneur de la Banque de France peut proposer une révision intermédiaire des taux, le 15 avril et le 15 octobre (pour une application le 1er mai et le 1er novembre) s'il la juge nécessaire par l'évolution des conditions économiques.

Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A. En vertu de l'arrêt du 28 juillet 2008, le taux du livret d'épargne populaire est égal à celui du livret A majoré d'un demi-point, contre trois-quarts de point en février 2008 et un point entre 2004 et 2007.

### Rémunération des placements à taux réglementés

	01/08/2006	01/08/2007	01/02/2008	01/08/2008	01/02/2009	01/05/2009
Livret A et bleu	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%
Compte d'épargne-logement (1)	1,75%	2,00%	2,25%	2,75%	1,75%	1,25%
Plan d'épargne-logement (1)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livrets d'épargne populaire	3,75%	4,00%	4,25%	4,50%	3,00%	2,25%
Livrets de développement durable	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%

(1) Hors prime d'Etat

Source : IEDOM

En 2008, la rémunération de l'épargne réglementée a été revalorisée à deux reprises. Les principaux taux ont été relevés de 0,5 point en février et août 2008, avant de connaître deux baisses successives en février 2009 (-1,5 point) et mai 2009 (-0,75 point). Le PEL fait néanmoins exception avec un taux de rémunération demeuré inchangé depuis 2005.

## 3. Les taux débiteurs

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet, l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées. Ces enquêtes intègrent indifféremment les crédits octroyés aux entreprises installées en Guadeloupe ou dans les îles du Nord. Les résultats présentés infra concernent ainsi la Guadeloupe et les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

<sup>1</sup> Cette formule consistait à appliquer la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

## Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

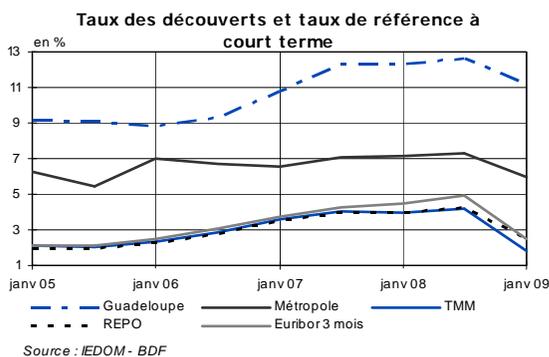
Taux moyens		janv.05	janv.06	janv.07	janv.08	janv.09	Var. an. (pts)
Guadeloupe	Escompte	5,59%	6,29%	6,67%	8,80%	8,53%	-0,27
	Découvert	9,13%	8,87%	10,76%	12,34%	11,19%	-1,15
	Autres crédits à court terme	6,23%	6,44%	5,76%	6,95%	9,14%	2,19
	Court terme agrégé	7,44%	7,55%	8,73%	10,62%	10,20%	-0,41
	Moyen et long termes	4,76%	4,78%	4,86%	5,87%	6,10%	0,23
France hexagonale	Escompte	5,00%	5,30%	5,63%	5,99%	4,67%	-1,32
	Découvert	5,69%	7,01%	6,58%	7,12%	5,98%	-1,14
	Autres crédits à court terme	4,32%	4,54%	5,12%	5,73%	5,02%	-0,71
	Court terme agrégé	4,32%	4,54%	5,12%	5,73%	5,02%	-0,71
	Moyen et long termes	3,52%	3,86%	4,29%	4,91%	5,10%	0,19

Source : IEDOM - BDF

L'enquête sur le coût du crédit réalisée par la Banque de France (BDF) au mois de janvier 2009 révèle une baisse annuelle de l'ensemble des taux débiteurs en France hexagonale, à l'exception de ceux relatifs aux crédits à moyen et long termes. Les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM traduisent, globalement, une tendance similaire en Guadeloupe.

Après un renchérissement régulier depuis 2005, accentué en 2008, le coût des crédits à **court terme** a légèrement diminué en janvier 2009 (-0,41 point) pour s'établir à 10,2 %. Cette évolution est liée au repli de 1,15 point du taux moyen pondéré du **découvert**<sup>1</sup>, celui-ci restant néanmoins nettement plus élevé qu'en France hexagonale (11,19 % contre 5,98 %). Le coût des **opérations d'escompte** a diminué dans de moindres proportions (-0,27 point) tandis que celui des **autres crédits à court terme** a poursuivi la hausse entamée en 2008 pour atteindre 9,14 %, creusant ainsi fortement l'écart avec l'hexagone (5,02 %).

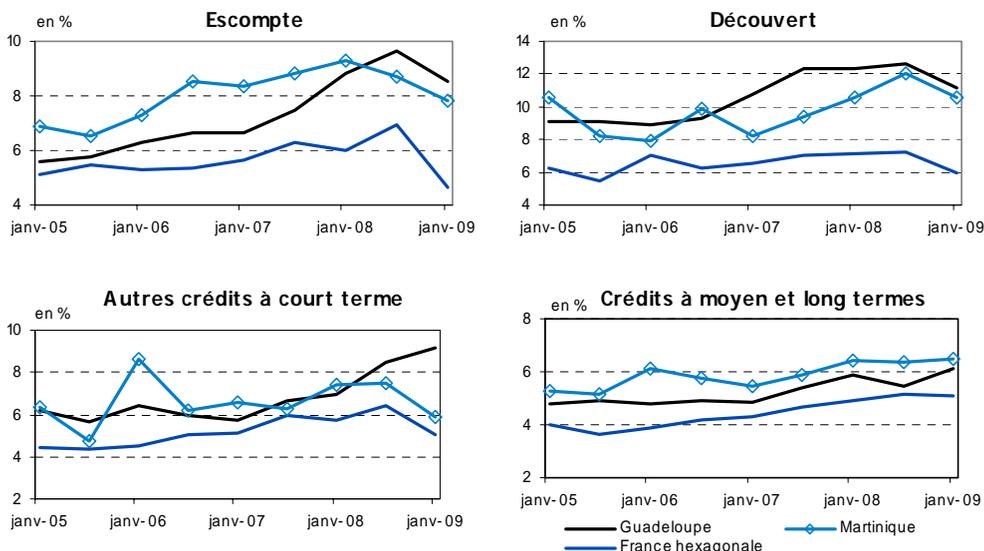
La diminution du coût des crédits à court terme dans le département en 2009 pourrait être liée, en partie, à l'effet direct de la baisse des principaux taux de référence à court terme, notamment le repli de 2,01 points de l'Euribor 3 mois entre janvier 2008 et janvier 2009. En effet, 17,2 % des crédits à court terme recensés par l'IEDOM en janvier 2009 se caractérisaient par des taux indexés sur l'Euribor 3 mois.



Ce mécanisme n'a en revanche pas eu d'impact significatif sur les conditions débitrices à **moyen et long termes**, basées généralement sur les taux du marché obligataire d'emprunts à long terme. Le taux moyen des emprunts d'Etat (TME) a diminué de 0,59 point entre janvier 2008 et janvier 2009, le coût du crédit à moyen et long termes a en revanche augmenté de 0,23 point (+0,19 point en métropole). Contrairement aux évolutions relevées sur le segment des crédits à court terme, la baisse des taux du marché obligataire n'a généralement pas d'effet

<sup>1</sup> Le découvert représente plus de 60 % des crédits à court terme recensés au mois de janvier 2009.

direct sur le coût du crédit. La place bancaire ne répercuterait ainsi pas la totalité de la baisse du coût de ses ressources sur les taux débiteurs pratiqués en raison de sa volonté de maintenir ses marges et, dans un contexte économique incertain, d'augmenter la prime de risque afin de se prémunir d'éventuels défauts de paiement.



Source : IEDOM - BDF

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes sont globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone<sup>1</sup>. Cette situation est nettement perceptible sur le segment des crédits à court terme, en particulier celui relatif aux découverts sur lequel l'écart de taux s'est creusé depuis 2006 jusqu'à atteindre 5,21 points en janvier 2009. S'agissant des crédits à moyen long terme, l'écart de taux est moins conséquent (1 point en janvier 2009).

Le coût des crédits à court terme demeure également plus élevé en Guadeloupe que dans les autres DOM. L'écart est particulièrement net sur le segment des découverts, les taux pratiqués par les établissements de crédit du département étant supérieurs respectivement de 3,97 points et 0,61 point à ceux recensés à la Réunion et en Martinique. En revanche, les conditions débitrices à moyen et long termes apparaissent plus homogènes entre les DOM. Sur ce segment, le coût du crédit en Guadeloupe ressort plus élevé qu'à la Réunion (5,87 %) mais moins élevé qu'en Martinique (6,49 %) et Guyane (6,18 %).

<sup>1</sup> Les écarts avec la France hexagonale doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, les opérations de financement importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

## 4. Les taux d'usure

---

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

### Evolution des seuils de l'usure

	1T08	2T08	3T08	4T08	1T09	2T09
<b>Particuliers</b>						
<b>Prêts immobiliers</b>						
Prêts à taux fixe	7,12%	7,25%	7,31%	7,36%	7,80%	7,83%
Prêts à taux variable	7,05%	7,16%	7,19%	7,46%	7,80%	7,93%
Prêts relais	7,00%	7,25%	7,24%	7,53%	7,72%	8,05%
<b>Autres prêts</b>						
Prêts < ou = à 1524 € (*)	20,88%	20,60%	20,76%	21,09%	21,32%	21,36%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > 1524 € (*)	20,16%	20,48%	20,51%	20,72%	21,11%	20,92%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	9,39%	9,60%	9,68%	9,77%	9,92%	10,04%
<b>Entreprises</b>						
Découvert en compte (**)	14,71%	14,29%	14,25%	14,17%	14,55%	14,13%

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : IEDOM

## Section 3

# L'évolution de la situation monétaire

## 1. Les avoirs financiers de la clientèle

### Avertissement

Nombre de résidents de Saint-Martin disposent de plusieurs comptes bancaires et leurs dépôts sont pour l'essentiel placés auprès d'établissements de crédit non installés localement. Les agents économiques français comme étrangers disposent en effet de comptes en partie française comme en partie hollandaise et ne résident pas toute l'année à Saint-Martin. Compte tenu de la part significative des échanges effectués avec la partie hollandaise, près de 25 % des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux sont placés sur des comptes en dollars.

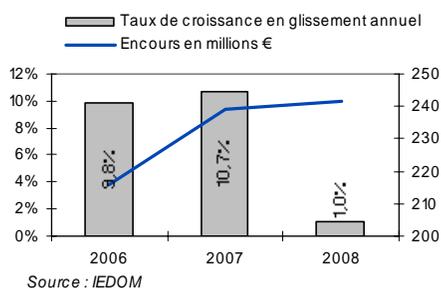
Dans ce contexte, faute de données sur l'assurance vie et les portefeuilles de valeurs mobilières à Saint-Martin, la présente note présente la situation des ressources clientèle collectées par les établissements de crédit locaux qui ne peut être considérée comme un panorama exhaustif de l'épargne des agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Martin.

### 1.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

#### Nette décélération de l'encours en 2008

Au 31 décembre 2008, l'ensemble des actifs financiers de la clientèle des établissements de crédit de Saint-Martin s'élevait à 241,6 millions €, en très faible progression sur un an (+ 1 %, soit + 2,5 millions €, contre une croissance annuelle moyenne de 5,3 % sur les trois dernières années). Un ralentissement marqué est enregistré par rapport à l'exercice précédent (- 9,7 points de croissance).

#### Evolution des actifs financiers



L'exercice 2008 a été marqué par le développement de la crise financière débutée en juin 2007.

Dans ce contexte, l'évolution des avoirs financiers de la clientèle a été influencée par l'environnement réglementaire, singulièrement par les décisions de politique monétaire prises par la Banque Centrale Européenne pour contenir la crise. Le cycle d'abaissement des taux directeurs initié par la BCE le 15 octobre 2008 a en effet conduit à ramener le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 3,0 %<sup>1</sup> en décembre 2008, contre 5,0 % à fin 2007. Les taux

<sup>1</sup> A la même date (décembre 2008), le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt s'établissaient à respectivement 2,5 % et 2,0 %.

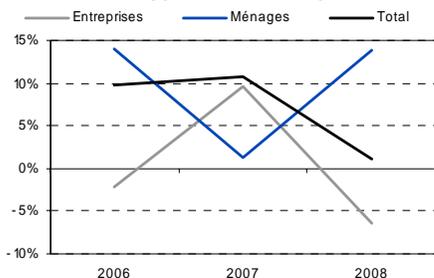
d'intérêt à court terme et les taux des obligations d'Etat se sont également inscrits dans cette tendance, se dépréciant de respectivement 1,41 point<sup>1</sup> et de 0,88 point entre décembre 2007 et décembre 2008.

A l'inverse, la rémunération de l'ensemble des supports de l'épargne réglementée, à l'exception toutefois du plan d'épargne logement dont le taux est resté inchangé depuis 2003, a été révisée à la hausse le 1<sup>er</sup> août 2008. Ainsi, au 31 décembre 2008<sup>2</sup>, le rendement des Livrets A et des Livrets de développement durable (LDD, ex-CODEVI) s'établissait à 4,0 %, celui du Livret d'épargne populaire (LEP) à 4,5 % et celui des Comptes d'épargne logement à 2,75 %.

## Un ralentissement imputable aux actifs financiers des entreprises

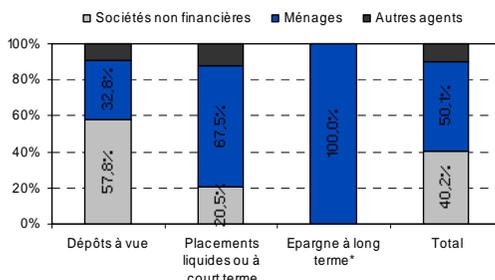
Par agent économique, le ralentissement tient en premier lieu aux entreprises dont les encours ont diminué de 6,5 % sur un an, correspondant à une réduction de 2,8 points du rythme de croissance annuel de l'encours total. Cette évolution s'inscrit dans un contexte économique dégradé, marqué par une relative dépression du climat des affaires. Les ménages ont pour leur part affiché une croissance de 13,9 % de leur encours, succédant à une croissance très modeste en 2007 (+ 1,2 %). Cette clientèle demeure ainsi le premier créancier des établissements de crédit, avec 50,1 % de l'encours des actifs financiers contre 40,2 % pour les entreprises.

**Evolution des actifs financiers (glissement annuel)**



Source : IEDOM

**Ventilation des actifs par agent**



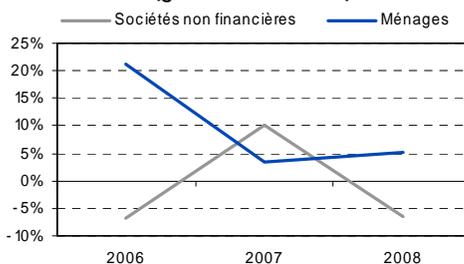
\* Epargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres

Source : IEDOM

## 1.2 LES DEPOTS A VUE

Au cours de l'exercice 2008, en liaison avec l'atonie de l'activité économique à Saint-Martin, les comptes ordinaires de la clientèle sont apparus plus tendus. L'encours (136,1 millions €) a en effet reculé de 6,1 % (- 8,9 millions €) sur un an après une forte croissance en 2007 (+11,2 %). Le rythme annuel moyen de croissance sur trois ans est ainsi descendu à + 2,7 %.

**Evolution des dépôts à vue (glissement annuel)**



Source : IEDOM

<sup>1</sup> Cette variation porte sur le taux moyen mensuel.

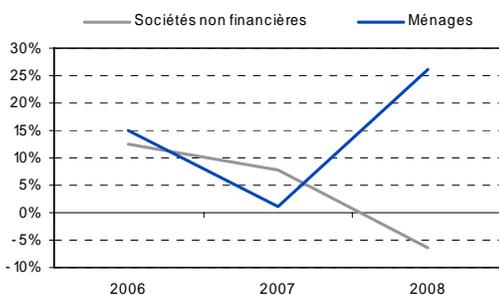
<sup>2</sup> Une révision à la baisse est intervenue le 1<sup>er</sup> février 2009 puis le 1<sup>er</sup> mai 2009.

Les tensions observées sur les comptes à vue de la clientèle sont perceptibles chez les entreprises. La dégradation de la conjoncture économique ayant globalement pesé sur l'activité des entreprises de l'île, l'encours de leurs comptes ordinaires créditeurs (78,7 millions €) a reculé de 6,5 % sur un an (- 5,5 millions €), après l'embellie observée en 2007 (+ 10 %). A l'inverse, le rythme de croissance des liquidités détenues par les ménages s'est accéléré en 2008 (+ 5,2 %, soit + 2,2 millions €, contre +3,3 % en 2007).

### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME<sup>1</sup>

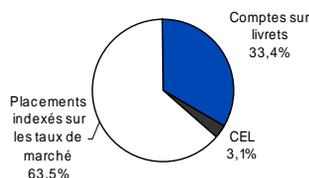
En raison des inquiétudes nées de la crise financière, les agents économiques ont, comme en 2007, affiché leur préférence pour l'épargne liquide. L'encours des placements liquides ou à court terme (89,6 millions €) a en effet augmenté de 14,6 % (+ 11,4 millions €) sur un an, soit un rythme légèrement supérieur à celui observé en décembre 2007 (+ 13,2 %). Une analyse détaillée des placements liquides fait toutefois ressortir une préférence marquée de la clientèle saint-martinoise pour les placements indexés sur les taux de marché.

**Evolution des placements liquides ou à court terme (glissement annuel)**



Source : IEDOM

**Ventilation des dépôts liquides ou à court terme par nature**



Source : IEDOM

En effet, les dépôts à terme (56,9 millions €) sont demeurés très prisés par la clientèle au cours de l'exercice, en raison du niveau relativement élevé des taux d'intérêt à court terme<sup>2</sup>, même si les taux de référence sont retombés en dessous de 3 %<sup>3</sup> en fin d'année 2008. L'encours a ainsi progressé de 19,9 % sur un an, contre + 22,9 % en 2007. Cette performance est entièrement portée par les ménages, principaux détenteurs de dépôts à terme (50,9 % de l'ensemble), leur encours s'étant fortement accru (+ 58,1 %, après + 5,1 % en 2007). Du côté des entreprises, l'encours s'est inscrit en repli de 6,4 % (+ 7,8 % en 2007).

Après avoir marqué le pas en 2007 (+ 0,9 %), l'encours des livrets à taux réglementé a progressé de 6,4 % pour s'établir à 32,7 millions €. Cette évolution est notamment liée à l'augmentation du taux de rémunération de ces placements<sup>4</sup>, porté de 2,5 % à 4 % pour les livrets A et les LDD à partir du 1er août 2008. Dans le détail, l'encours des livrets ordinaires a

<sup>1</sup> Les placements liquides ou à court terme ici considérés regroupent exclusivement les comptes à terme.

<sup>2</sup> A fin août 2008, le taux moyen monétaire mensuel a atteint un point haut (4,2996 %).

<sup>3</sup> A fin décembre 2008, le taux moyen monétaire mensuel atteignait 2,4511 % contre 3,8632 % en décembre 2007.

<sup>4</sup> Au 1<sup>er</sup> août 2008, les taux de rémunération du livret A et du LDD ont été portés à 4 %, celui du LEP à 4,5 % et celui du compte épargne logement à 2,75 %.

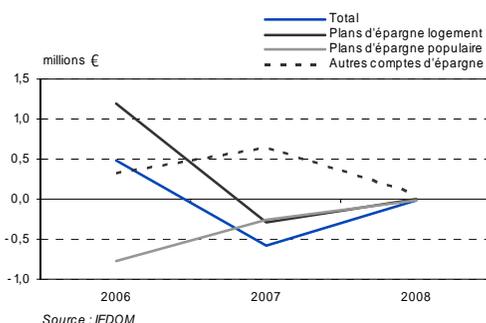
continué de décroître (- 0,3 % après - 10,9 % en 2007), celui des livrets de développement durable (LDD), bien que faible, a continué de progresser à un rythme soutenu (+ 40 % après + 25,7 %). A la veille de la banalisation de leur commercialisation, les livrets A et bleus ont enregistré une belle performance (+ 10,6 % contre + 4,9 % en 2007), les campagnes commerciales engagées par les banques dès le quatrième trimestre à l'approche de la libération de la commercialisation du livret A ayant eu un impact positif sur la collecte. D'une façon générale, sur fond de crise financière et boursière, les livrets à taux réglementés ont joué un rôle de valeur refuge pour les ménages en quête de placements sécurisés.

### 1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME<sup>1</sup>

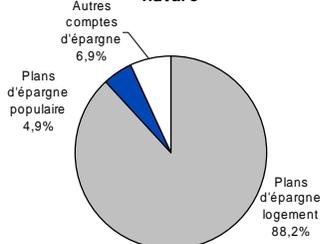
L'épargne à long terme, entièrement détenue par les ménages, a stagné en 2008 (- 0,1 %). Cette évolution confirme le faible intérêt des agents pour l'épargne longue observé dès 2007 (- 3,5 %).

Les plans d'épargne logement (PEL), influencés notamment par la modification de leur fiscalité intervenue début 2006, sont demeurés stables après une baisse de 1,9 % en 2007. L'encours des plans d'épargne populaire<sup>2</sup> a pour sa part diminué pour le troisième exercice consécutif (- 1,2 %).

Evolution de l'épargne à long terme (glissement annuel en valeur)



Ventilation de l'épargne longue par nature



Source : IEDOM

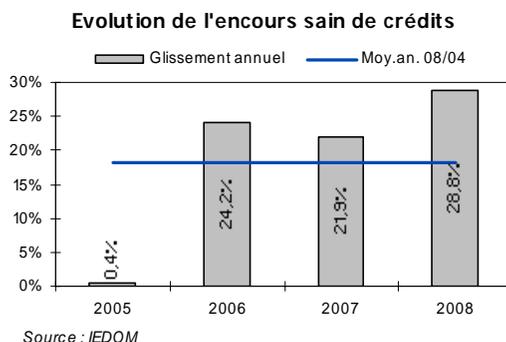
<sup>1</sup> L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance-vie ni les portefeuilles-titres.

<sup>2</sup> La réglementation relative aux plans d'épargne populaire prévoit depuis le 25 septembre 2003 qu'aucune souscription nouvelle n'est possible.

## 2. Les concours de la clientèle non financière

### 2.1 VUE D'ENSEMBLE

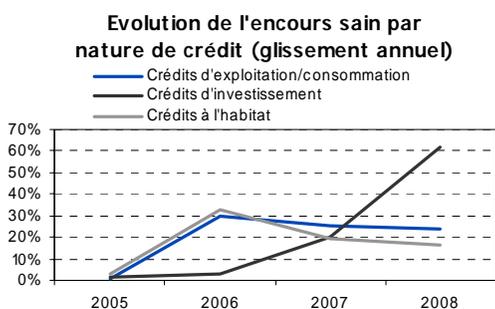
En 2008, malgré l'orientation défavorable du climat des affaires et l'approfondissement de la crise financière, le rythme de croissance de l'activité de crédit des établissements de crédit intervenant à Saint-Martin s'est accéléré. Au 31 décembre 2008, l'encours sain s'établissait à 197,2 millions €, en augmentation de 28,8 % (+ 44,1 millions €) sur un an, contre + 21,9 % en 2007. La progression enregistrée est nettement supérieure à l'évolution annuelle moyenne relevée sur quatre exercices (+ 18,3 %). Le maintien d'une croissance soutenue en 2008 provient essentiellement du segment des crédits d'investissement et du financement de l'habitat.



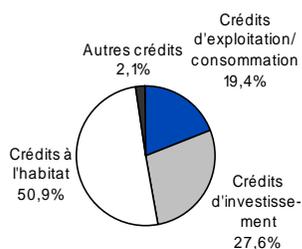
Le financement de l'investissement, avec un encours de 54,3 millions €, soit 27,6 % du total, a constitué le premier facteur de croissance de l'activité de crédit à Saint-Martin en 2008. Avec une hausse de 62 % sur un an (+ 20,8 millions €), il a contribué pour 13,8 points à l'évolution d'ensemble, devançant ainsi le traditionnel moteur du marché du crédit, les crédits à l'habitat.

Ces derniers (100,3 millions €) ont néanmoins enregistré une croissance significative en 2008 (+ 16,7 %, soit + 14,3 millions €), en dépit d'un ralentissement par rapport aux deux précédents exercices (+ 33 % en 2006 et + 19,3 % en 2007).

Les crédits d'exploitation et à la consommation, qui concentrent 19,4 % des encours sains, ont continué de progresser à un rythme élevé (+ 23,5 %, soit + 7,3 millions €).



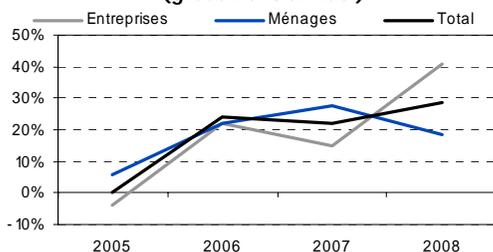
### Ventilation de l'encours sain par nature



Par agent économique, l'évolution de l'activité de crédit s'est révélée plus dynamique sur la clientèle des entreprises (+ 40,9 %, + 28,9 millions €) qui recouvrent désormais la majorité de l'encours de crédits (50,5 %). Les entreprises ont ainsi contribué pour 18,9 points à l'évolution d'ensemble. En parallèle, l'encours de crédits des ménages a augmenté de 18,5 %

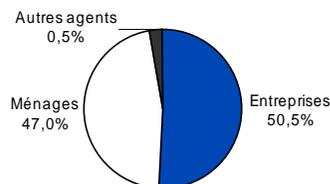
(+ 14,4 millions €), en ralentissement par rapport aux deux exercices précédents (+ 22 % en 2006 et + 27,6 % en 2007).

**Evolution de l'encours sain par agent  
(glissement annuel)**



Source : IEDOM

**Ventilation de l'encours sain par agent**



Source : IEDOM

## 2.2 CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Fin 2008, l'encours sain des concours octroyés aux entreprises s'élevait à 99,5 millions €, en hausse de 40,9 % sur un an (+ 28,9 millions €). Le rythme de croissance de l'encours s'est nettement accéléré sur un an (+ 14,9 % en 2007) et est largement supérieur à l'évolution annuelle moyenne sur quatre ans (+ 18,9 %).

Malgré le ralentissement observé dans les principaux secteurs d'activité à Saint-Martin, les crédits d'équipement des entreprises (53,7 millions €) ont enregistré une croissance remarquable (+ 63,5 % après + 17,3 % en 2007). La bonne tenue de la commande publique pourrait expliquer cet accroissement de l'effort d'investissement des entreprises à Saint-Martin. Les investissements immobiliers sont également apparus bien orientés en 2008, l'encours (21,8 millions €) augmentant de 9,9 % (+2 millions €), après le recul observé l'année précédente (-3,4 %). Enfin, les crédits d'exploitation se sont accrus de 37,5 % (+ 5,9 million €) sur un an.

## 2.3 CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

Fin 2008, l'encours sain des crédits consentis aux ménages, composé à 81,6 % de crédits l'habitat, s'établissait à 92,6 millions €, en hausse de 18,5 % sur un an (contre + 27,6 % en 2007).

Quoiqu'en ralentissement (-10,8 points), le rythme de croissance de l'encours des crédits à l'habitat est demeurée élevé, à +19,3 % en lien avec la bonne tenue du secteur de la construction au cours des neufs premiers mois de l'année. Enfin, les crédits à la consommation ont augmenté de 8,7 % en glissement annuel (+ 1,3 million €), pour s'établir à 16,1 millions €.

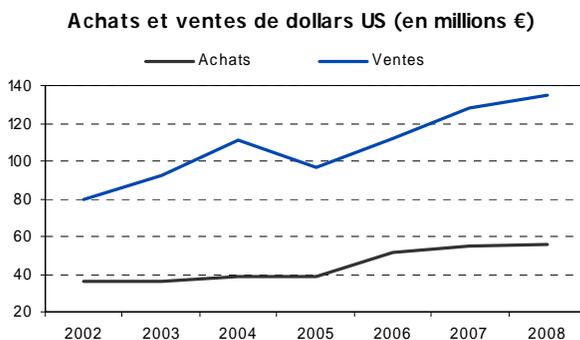
## 3. L'équilibre emplois-ressources

En 2008, les établissements de crédit installés à Saint-Martin ont globalement dégagé un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources – emplois) de l'ordre de 44,4 millions €, en croissance de 5,9 % (+ 2,5 millions €) sur un an.

## Section 4

# L'activité de change manuel

Sept changeurs manuels, disposant de 10 bureaux de change, sont déclarés sur la partie française de Saint-Martin. Leur activité consiste principalement en l'achat et la vente de dollars US. Trois monnaies circulent simultanément sur l'île : l'euro, le florin des Antilles néerlandaises et le dollar, ce qui explique l'importance des transactions de change, tant scripturales que fiduciaires.



Source : IEDOM

Les opérations de change manuel connaissent des pics d'activités saisonnières, notamment durant les mois de décembre et juillet où les ventes de dollars US progressent sensiblement, en raison de l'attractivité commerciale de la zone franche de Philipsburg située en partie hollandaise.

### Achats et ventes de dollars US

		2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Achats</b>	Montant (M€)	26,0	39,0	38,3	51,8	54,6	55,8
	var. an.		50,4%	-1,8%	35,0%	5,4%	2,3%
<b>Ventes</b>	Montant (M€)	90,2	111,0	96,6	112,2	128,3	135,0
	var. an.		23,0%	-13,0%	16,1%	14,4%	5,2%

Source : IEDOM



## Perspectives

---

Selon les premiers résultats de la basse saison touristique 2009, la conjoncture économique de Saint-Martin en 2009 sera fragile. L'économie de l'île, dépendante de l'activité touristique et de la fréquentation nord-américaine, devrait être affectée par la poursuite de la crise économique mondiale.

La qualité de l'offre hôtelière a été améliorée en 2008 et les activités de croisière et de plaisance bénéficient toujours d'une orientation favorable dans la partie française. Des investissements publics devraient être réalisés dans le cadre du développement d'un tourisme haut de gamme, qui figure au rang des priorités de la Collectivité, permettant également le soutien de l'activité dans le secteur du BTP.

Toutefois, certaines incertitudes pèsent sur l'avenir économique de Saint-Martin :

- la lutte contre l'insécurité constitue une priorité pour la Collectivité, la montée en puissance de la délinquance à Saint-Martin comme à Sint-Maarten étant de nature à perturber l'activité touristique ;
- si la Collectivité a pu équilibrer son budget en 2007 et en 2008, la perte de l'octroi de mer devra être compensée par une amélioration de la couverture fiscale rendue difficile par des problèmes techniques et logistiques ainsi que par un marché du travail informel prépondérant ;
- enfin, si la fin de l'année 2008 et le début de l'année 2009 ont vu l'appropriation de nouvelles compétences par la Collectivité, les services récemment créés doivent désormais être en mesure d'assurer le pilotage économique et social de l'île.

Sur le plan national, Saint-Martin bénéficie, au même titre que les autres territoires français, du plan de relance de l'économie. Le budget accordé à ce titre à la Collectivité s'élève à 10,3 millions d'euros et est destiné, d'une part, au financement d'un restaurant scolaire et d'une cuisine centrale, ainsi que deux réservoirs d'eau (à Concordia et à Galisbay) et, d'autre part, à la politique du logement.

Enfin, sur le plan européen, Saint-Martin reste éligible aux programmes opérationnels 2007-2013 et devrait bénéficier durant cette période de 23 millions d'euros de fonds FEDER, de 13 millions d'euros de fonds FSE et de 26 millions d'euros au titre d'INTERREG.

# ANNEXES

# Annexe 1 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les actifs financiers de la clientèle

millions €	2005	2006	2007	2008	Var.08/07
<b>SOCIETES NON FINANCIERES</b>	<b>96,8</b>	<b>94,7</b>	<b>103,8</b>	<b>97,0</b>	<b>-6,5%</b>
Dépôts à vue	82,0	76,5	84,2	78,7	-6,5%
Placements liquides ou à court terme	16,1	18,2	19,6	18,3	-6,4%
Placements indexés sur les taux de marché	15,9	18,2	19,6	18,3	-6,4%
<b>MENAGES</b>	<b>92,1</b>	<b>105,0</b>	<b>106,3</b>	<b>121,1</b>	<b>13,9%</b>
Dépôts à vue	33,9	41,1	42,5	44,7	5,2%
Placements liquides ou à court terme	41,3	47,4	47,9	60,5	26,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	30,5	30,0	29,6	31,5	6,4%
<i>Livrets ordinaires</i>	14,7	13,0	11,6	11,5	-0,3%
<i>Livrets A et bleus</i>	10,5	11,0	11,6	12,8	10,6%
<i>Livrets jeunes</i>	0,4	0,4	0,5	0,5	17,9%
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	1,4	1,6	1,8	1,8	0,5%
<i>Livrets de développement durable</i>	0,8	1,2	1,5	2,1	40,0%
<i>Comptes d'épargne logement</i>	2,7	2,8	2,8	2,8	0,8%
Placements indexés sur les taux de marché	10,7	17,5	18,3	29,0	58,1%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>16,0</b>	<b>16,5</b>	<b>15,9</b>	<b>15,9</b>	<b>-0,1%</b>
dont plans d'épargne logement	14,2	15,4	15,1	15,1	0,0%
dont plans d'épargne populaire	1,9	1,1	0,9	0,8	-1,2%
<b>AUTRES AGENTS</b>	<b>5,3</b>	<b>16,3</b>	<b>29,0</b>	<b>23,5</b>	<b>-19,1%</b>
Dépôts à vue	4,6	12,8	18,4	12,7	-30,7%
Placements liquides ou à court terme	0,8	3,5	10,7	10,8	0,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,1	0,5	1,1	1,2	6,5%
Placements indexés sur les taux de marché	0,6	3,0	9,5	9,6	0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>196,7</b>	<b>216,0</b>	<b>239,1</b>	<b>241,6</b>	<b>1,0%</b>
Dépôts à vue	122,5	130,4	145,0	136,1	-6,1%
Placements liquides ou à court terme	60,2	69,1	78,2	89,6	14,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	31,6	30,4	30,7	32,7	6,4%
Placements indexés sur les taux de marché	27,6	38,6	47,5	56,9	19,9%
<b>Epargne à long terme</b>	<b>16,0</b>	<b>16,5</b>	<b>15,9</b>	<b>15,9</b>	<b>-0,1%</b>

Source : IEDOM

**Tableau 2 : Les encours de crédits**

	2004	2005	2006	2007	2008	Var.08/07
<b>ENTREPRISES</b>						
Crédits d'exploitation	7,9	6,6	12,4	15,8	21,8	37,5%
<i>Créances commerciales</i>	0,0	0,0	0,0	0,6	0,8	37,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	0,9	1,1	2,1	3,8	4,5	18,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	7,0	5,5	10,3	11,5	16,5	43,8%
Crédits d'investissement	26,7	27,1	28,0	32,8	53,7	63,5%
Crédits à l'habitat	16,6	16,0	20,5	19,8	21,8	9,9%
Autres crédits	1,1	0,6	0,6	2,1	2,3	7,5%
<b>Encours sain</b>	<b>52,3</b>	<b>50,3</b>	<b>61,5</b>	<b>70,6</b>	<b>99,5</b>	<b>40,9%</b>
<b>MENAGES</b>						
Crédits à la consommation	11,0	12,6	12,3	14,8	16,1	8,7%
<i>Crédits de trésorerie</i>	10,0	9,5	11,4	13,2	13,5	2,2%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	1,0	3,1	0,9	1,6	2,6	62,6%
Crédits à l'habitat	35,2	37,6	48,7	63,4	75,6	19,3%
Autres crédits	1,4	0,1	0,2	0,0	0,9	ns
<b>Encours sain</b>	<b>47,6</b>	<b>50,2</b>	<b>61,3</b>	<b>78,2</b>	<b>92,6</b>	<b>18,5%</b>
<b>AUTRES AGENTS</b>						
<b>Encours sain</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>2,8</b>	<b>4,2</b>	<b>4,8</b>	<b>15,0%</b>
<b>TOTAL</b>						
Crédits d'exploitation/consommation	19,0	19,1	24,8	31,0	38,3	23,5%
Crédits d'investissement	26,7	27,1	28,0	33,5	54,3	62,0%
Crédits à l'habitat	52,7	54,2	72,1	85,9	100,3	16,7%
Autres crédits	2,4	0,7	0,7	2,5	4,2	68,4%
<b>Encours sain</b>	<b>100,7</b>	<b>101,1</b>	<b>125,5</b>	<b>153,0</b>	<b>197,2</b>	<b>28,8%</b>

Source : IEDOM

## Annexe 2 : Chronologie des principaux événements de l'année 2008

### Janvier

- **Organigramme de la COM.** La Collectivité rend officiel son nouvel organigramme après son installation.
- **Commission d'évaluation des charges.** Le 23 janvier marque le début des réunions entre la Préfecture de Saint-Martin et la Commission d'évaluation des charges, cette dernière devant définir les montants que devra verser l'Etat à la Collectivité compte tenu de ses nouvelles compétences.
- **Conseil économique, social et culturel.** Les 22 membres du CESC se réunissent le 27 janvier à l'hôtel de ville pour l'élection de son bureau.
- **Environnement.** En janvier, la Collectivité lance un programme de ramassage gratuit des carcasses de voitures sur l'île. Durant trois mois, cette opération aura permis de récupérer 1 600 carcasses expédiées au Canada après un premier traitement de dépollution réalisé localement.

### Février

- **Fiscalité.** Au 1<sup>er</sup> février, la première mesure fiscale de la Collectivité est en place, avec le lancement de la nouvelle taxe routière sur les véhicules à moteur. En 2008, la période de paiement s'est étalée du 18 février au 15 mars. La Collectivité a choisi d'imposer un tarif unique de 110 €, quelque soit le type de véhicule. Cette taxe aura permis de collecter 900 000 €, soit une somme très inférieure au montant escompté (2,1 millions €).
- **Dengue.** Les habitants de l'île de Saint-Martin font face à une importante épidémie de dengue commencée en novembre 2007. Au 12 février, l'institut de veille sanitaire recense plus de 1 400 cas depuis le début de l'épidémie. Des séances de pulvérisations d'insecticide au malathion sont organisées par la collectivité pour enrayer l'épidémie.

### Mars

- **Vice-procureur pour les îles du Nord.** Le 6 mars, Jacques Louvier prend officiellement ses fonctions à Saint-Martin en tant que vice procureur de la République pour la juridiction des Collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.
- **Coopération franco-néerlandaise.** Le 8 mars, la Collectivité de Saint-Martin et le gouvernement de Sint-Maarten se rencontrent sur le thème du renforcement de la coopération entre les deux parties de l'île.
- **Visite de Victorin Lurel.** Le 20 mars, Victorin Lurel, Président de la Région Guadeloupe, se rend à Saint-Martin. Il se prononce notamment en faveur d'une extension de la piste de l'aéroport de Grand'Case.

## Avril

- **Conseils de quartiers.** Les six conseils de quartier de Saint-Martin sont constitués. Chaque conseil est composé de 15 membres, qui devront être consultés sur l'ensemble des opérations d'aménagement et d'urbanisme
- **Fiscalité.** Le Conseil Territorial adopte un certain nombre de mesures fiscales, dont la suppression de la TVA sur les transactions immobilières.

## Mai

- **Préfecture.** Dans le cadre du renforcement des services de l'Etat, Jean-Claude Liégeon est nommé Secrétaire Général de la Préfecture des Iles du Nord à Marigot. Il est aussi chargé de la gestion du pôle financier.
- **Tourisme.** La septième édition du Saint-Martin / Sint-Maarten Annual Regional Trade Show (SMART), tenu dans les salons du Casino Royal de Maho à Sint-Maarten, réunit 46 hôtels et prestataires de produits et services touristiques saint-martinois ainsi que 30 acheteurs potentiels.
- **Conseils de quartiers.** , M. Louis-Constant Fleming, Président de la Collectivité, M. Dominique Lacroix, Préfet délégué aux Iles du Nord, et les élus du Conseil Territorial inaugurent, le 22 mai, le premier conseil de quartier qui couvre désormais les zones de Quartier d'Orléans, Oyster Pond et de la Baie Orientale. Les cinq autres conseils de quartiers seront inaugurés dans les semaines qui suivent.
- **Transports intérieurs.** Le 24 mai, trente chauffeurs de taxis et de bus collectifs reçoivent officiellement leur attestation de capacité professionnelle de transports de personnes. Cette reconnaissance marque un premier pas vers une meilleure organisation des transports intérieurs dans l'île.

## Juin

- **Visite de Mme Michèle Alliot-Marie.** Le 7 juin, la ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales se rend sur l'île de Saint-Martin. Accompagnée de M. Emmanuel Berthier, Préfet de Guadeloupe, M. Dominique Lacroix, Préfet délégué aux Iles du Nord, du Commandant Barras de la gendarmerie nationale et de M. Louis-Constant Fleming, Président de la COM, la ministre place sa visite sous le signe de la sécurité et de la coopération internationale. A la sortie de l'aéroport Princess Juliana, son séjour a débuté par la visite d'un contrôle routier opérés par des gendarmes français et des policiers néerlandais à la frontière de Terres Basses.
- **Fonds européens.** Le 17 juin, M. Dominique Lacroix, Préfet délégué pour les Iles du Nord et M. Emmanuel Berthier, Préfet de Guadeloupe ont annoncé le montant de l'enveloppe prévu par les programmes opérationnels 2007-2013 destinée à la Guadeloupe, y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy. S'agissant de Saint-Martin, l'enveloppe s'élève à 23 millions € de fonds FEDER, 13 millions € de fonds FSE et 26 millions € au titre d'INTERREG.

## Juillet

- **Inéligibilité de Louis-Constant Fleming.** Le 25 juillet, le Conseil d'Etat déclare M. Louis-Constant Fleming inéligible pour un an en qualité d'élu du Conseil Territorial de Saint-Martin. Il se trouve par conséquent démis de ses fonctions.

## Août

- **Election de Frantz Gumbs.** Le 10 août, M. Frantz Gumbz est élu nouveau Président de la Collectivité avec 15 voix sur 22, en remplacement de M. Louis-Constant Fleming.

## Septembre

- **Programme de Frantz Gumbs.** Le 15 septembre, le nouveau Président de la Collectivité M. Frantz Gumbs annonce, à l'occasion de sa première conférence de presse, le programme général de la Collectivité. Les priorités sont données à l'éducation et à la jeunesse, à la sécurité et à la prévention de la délinquance ainsi qu'au développement économique.
- **Election de Louis-Constant Fleming en tant que sénateur de Saint-Martin.** Elu sénateur depuis le 21 septembre 2008, M. Louis-Constant Fleming restera le premier représentant direct de Saint-Martin au sein d'une chambre du parlement.
- **Mouvement social à l'aéroport de Grand'Case.** Durant la dernière semaine de septembre, l'aéroport de Grand'Case est provisoirement déclassé en catégorie 1 en raison d'un mouvement social perturbant son fonctionnement. Seuls les avions de moins de 20 places peuvent atterrir.

## Octobre

- **Cyclone Omar.** Le 17 octobre, le cyclone Omar, de catégorie 3/5 sur l'échelle de Saffir Simpson, s'abat sur le nord de l'arc antillais. Des dégâts sont constatés sur les réseaux routier et électrique, mais Saint-Martin est beaucoup moins affectée que ses voisines Saint-Barthélemy et Sint-Maarten. Dans la partie française, la population saint-martinoise a pu reprendre une activité normale très rapidement grâce à l'intervention efficace des services techniques de la COM.

## Novembre

- **Schéma routier.** Les représentants des six conseils de quartiers ont présenté le schéma routier directeur de Saint-Martin. Le budget prévu est d'environ 100 millions € pour des travaux devant être réalisés d'ici 2025.

**Social.** Lancement au mois de novembre 2008 de l'élaboration du schéma territorial de l'enfance. En outre, la COM annonce la mise en place d'une aide sociale d'urgence, non prévue dans les textes légaux et faisant suite aux résultats des enquêtes menées par les services sociaux. Elle prévoit notamment une aide alimentaire de 150 € par adulte et de 50 € par enfant, une aide aux frais de vêture de 100 € par adulte, une aide aux frais

médicaux de 70 € par personne (hors séjour hospitalier) et une aide aux frais funéraires plafonnée à 850 €.

- **Dengue.** Une nouvelle épidémie fait son apparition à Saint-Martin. Fin novembre, l'institut de veille sanitaire annonce avoir enregistré 1 104 cas en deux mois.
  
- **Fermeture du CFE.** Malgré les retards pris dans l'ouverture d'un Centre de Formalité des Entreprises (CFE) propre à Saint-Martin, l'ancien CFE, dont les fonctions ont continué d'être assurées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Basse-Terre, ferme ses portes le 11 décembre.
  
- **Réouverture du Radisson.** Le 16 décembre, l'hôtel Radisson Marina and Spa, qui compte 235 chambres, a réouvert ses portes après trois ans de travaux de rénovation. L'hôtel emploie désormais 178 personnes dont 65 créations de postes.
  
- **Octroi de mer.** Fin décembre, un amendement est voté prolongeant de trois ans le versement de recettes de l'octroi de mer par la Guadeloupe à la Collectivité de Saint-Martin.

## Annexe 3 : Liste des publications de l'IEDOM

### La Lettre de l'Institut d'émission

**Bulletin trimestriel de conjoncture** : Suivi de la conjoncture financière et bancaire  
Suivi de la conjoncture économique

**Rapport annuel** : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,  
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

### Rapport annuel du siège de l'IEDOM

*Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)*

### Les Notes de l'Institut d'émission

La filière banane à la Martinique (*juillet 2005*)

Panorama de l'immobilier dans les DOM (*décembre 2005*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM (*décembre 2005*)

Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers (*mai 2006*)

La grande distribution en Martinique (*juillet 2006*)

L'énergie en Guyane (*novembre 2006*)

L'énergie électrique dans les DCOM (*décembre 2006*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (*janvier 2007*)

Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (*juillet 2007*)

Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer (*septembre 2007*)

La formation du produit net bancaire dans les DOM (*octobre 2007*)

Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (*décembre 2007*)

Le secteur des transports dans les DCOM (*décembre 2007*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (*décembre 2007*)

Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? (*décembre 2007*)

La gestion des déchets ménagers dans les DCOM (*septembre 2008*)

La filière des déchets en Guadeloupe (*octobre 2008*)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (*décembre 2008*)

### Les Notes expresses (dernières parution)

N°40 - Les défaillances d'entreprises à la Martinique entre 2004 et 2006 (*juillet 2007*)

N°41 - La filière banane à la Martinique : état des lieux et perspectives (*juillet 2007*)

N°42 - La filière rizicole en Guyane (*septembre 2007*)

N°43 - Le commerce extérieur à Mayotte de 2002 à 2006 (*septembre 2007*)

N°44 - Les transports à Mayotte (*octobre 2007*)

N°45 - Les transports de marchandises en Guyane (*octobre 2007*)

N°46 - Deauville à la Martinique : impact sur le tissu économique (*novembre 2007*)

N°47 - Les coopératives agricoles de Guyane (*novembre 2007*)

N°48 - Le développement urbain et interurbain en Martinique (*décembre 2007*)

N°49 - Le tourisme à la Réunion (*janvier 2008*)

N°50 - La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane (*juillet 2008*)

N°51 - Le financement bancaire des entreprises en Guyane (*juillet 2008*)

N°52 - La gestion des déchets à Mayotte (*octobre 2008*)

- N°53 - Synthèse de la conjoncture à Mayotte en 2008 (*mars 2009*)  
N°54 - Synthèse de l'année 2008 à la Réunion (*mars 2009*)  
N°55 - Synthèse de l'année 2008 en Guyane (*mars 2009*)  
N°56 - Synthèse de l'année 2008 en Guadeloupe (*mars 2009*)  
N°57 - Synthèse de la conjoncture de St-Pierre & Miquelon en 2008 (*mars 2009*)  
N°58 - La gestion des déchets à la Martinique (*avril 2009*)  
N°59 - Synthèse de l'année 2008 en Martinique (*avril 2009*)  
N°60 - Les crédits à l'économie guadeloupéenne: caractéristiques, évolution et gestion du risque (*avril 2009*)

### **Les Notes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE, AFD - 12 €**

- Guadeloupe : Une économie en déficit... d'image (*mars 2004*)  
Réunion : Une double transition presque réussie : Chômage, productivité et politique d'emploi (*octobre 2004*)  
Martinique : L'économie martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ? (*juin 2005*)  
Réunion : Émergence de nouveaux moteurs de croissance : Le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 (*novembre 2005*)  
Le tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit (*octobre 2007*)  
Guyane : Un développement sous contraintes (*Juin 2008*)

### **Les études sectorielles - 8 € (études disponibles pour les années 1993 à 2004)**

- Le système productif dans les DOM (situation d'ensemble et des sous secteurs de l'Industrie)  
Etudes comparatives (principaux ratios financiers) dans les DOM : BTP/Industrie/Commerce

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Sandie BOYER

Mathias CARO

Aurélien GUINGAND

Luc LE CABELLEC

Michelle MINATCHY

Pascal RICHER

Directeur de la publication : Y. BARROUX  
Responsable de la rédaction : L. LE CABELLEC  
Editeur : IEDOM  
Imprimé par PRIM  
Achevé d'imprimer : juillet 2009 - Dépôt légal : juillet 2009  
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X  
ISBN : 978-2-916119-30-4